

SOCIETE BIC

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières
92611 Clichy Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIETE BIC

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières
92611 Clichy Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de SOCIETE BIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SOCIÉTÉ BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés concernent, notamment, pour le seul cabinet Deloitte & Associés, le rapport, en tant qu'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-1-2 « Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements » de l'annexe des comptes consolidés, qui expose les effets de l'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du goodwill Cello

(cf. note 10 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Notre réponse

L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill (204 millions d'euros sur un total d'actifs de 2 392 millions d'euros au 31 décembre 2019), et notamment celle résultant de l'acquisition de Cello en Inde, est un sujet d'attention pour le Groupe compte tenu du plan d'affaires ambitieux, lié aux opportunités existantes dans le pays.

Ce goodwill, d'une valeur brute de 93 millions d'euros au 31 décembre 2019, avait été déprécié à hauteur de 69 millions d'euros en 2018. Le test annuel de perte de valeur réalisé en juin 2019 n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. En décembre 2019, et comme décrit dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés, (i) le transfert de la marque Cello de l'Inde vers la France, qui a donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de la marque suite à son évaluation par un expert indépendant, ainsi que (ii) l'environnement commercial défavorable tant en Inde que sur ses principaux marchés d'exportation, ont conduit le Groupe à réaliser un nouveau test de perte de valeur en fin d'année. Sur cette base, une dépréciation complémentaire a été comptabilisée pour un montant de 23 millions d'euros, soit l'intégralité de la valeur nette résiduelle du goodwill.

Un degré important de jugement est exercé par le Groupe sur les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill Cello est alloué.

Nous avons pris connaissance des modalités de détermination par le Groupe de la valeur d'utilité de l'UGT Cello. Outre l'évaluation de la compétence et de l'objectivité de la direction, nous avons réalisé certaines procédures d'audit et notamment :

- testé les contrôles relatifs à la préparation des projections actualisées des flux de trésorerie de l'UGT Cello ;
- vérifié la cohérence des principales données reprises dans les prévisions de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le dernier plan stratégique de l'UGT Cello, validé par sa gouvernance ;
- corroboré les taux de croissance et d'actualisation utilisés dans le test de dépréciation, en ayant recours à nos spécialistes en évaluation.

Cette valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité, est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs de l'UGT.

Pour cette raison, nous avons considéré que l'évaluation du goodwill Cello est un point clé de l'audit.

Les principales hypothèses sous-tendant la détermination de la valeur d'utilité sont présentées en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de SOCIETE BIC par votre Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la vingt-et-unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la treizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

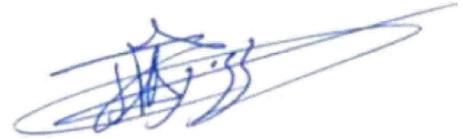
Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Vianney MARTIN

Deloitte & Associés



Jean-Pierre AGAZZI

COMPTES CONSOLIDÉS

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
5. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	2-2	1 949 764	1 949 431
Coût des ventes	4	(935 513)	(972 111)
Marge brute d'exploitation ^(a)		1 014 251	977 319
Coûts de distribution	4	(286 384)	(290 790)
Frais généraux	4	(210 458)	(184 747)
Autres charges d'exploitation	4	(167 592)	(172 256)
Autres produits	5	11 674	18 307
Autres charges	5	(102 724)	(95 113)
Résultat d'exploitation		258 768	252 721
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6 186	5 893
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(3 367)	(7 169)
Résultat brut avant impôt		261 587	251 445
Impôt sur les bénéfices	7	(88 237)	(75 350)
Résultat net des entreprises intégrées	8	173 350	176 095
Résultat de l'ensemble consolidé, dont :		173 350	176 095
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe	8	173 350	176 095
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	8	3,80	3,91
Résultat net part du Groupe dilué par action <i>(en euros)</i> ^(b)	8	3,78	3,90
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	8	45 598 109	45 056 076

(a) La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

(b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	A	173 350	176 095
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies non recyclables en résultat ^(a)		5 823	(8 092)
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(1 384)	1 809
Total écarts actuariels non recyclables en résultat - nets d'impôts	B	4 439	(6 283)
Gain/(Perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie		(23 344)	872
Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger ^(b)		(33 244)	5 761
Instruments de capitaux propres à la juste valeur		(3)	5
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global	7-2	9 575	1 805
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat - nets d'impôts	C	(47 017)	8 442
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	D = A + B + C	130 772	178 254
Attribuable :			
• au Groupe BIC		130 772	178 254
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL		130 772	178 254

(a) L'impact des écarts actuariels est essentiellement lié aux plans américains.

(b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : real brésilien - 2,8 millions d'euros, dollar américain + 2,8 millions d'euros, peso argentin - 3,9 millions d'euros et peso mexicain + 7,7 millions d'euros.

3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	1 ^{er} janvier 2019*	31 décembre 2019
Goodwill	10	210 158	210 158	203 705
Autres immobilisations incorporelles	11	76 413	76 413	53 978
Immobilisations corporelles	9	699 755	699 755	713 488
Immeubles de placement		1 742	1 742	1 656
Autres actifs non courants	12	27 921	27 921	41 781
Impôts différés	13	141 968	141 968	134 339
Instruments dérivés	24-4, 24-5	44	44	220
Actifs non courants		1 158 001	1 158 001	1 149 167
Stocks et en-cours	14	449 152	449 152	455 644
Créance d'impôt exigible		34 755	34 755	22 832
Clients et autres créances	14, 22-5	534 683	534 683	545 609
Autres actifs courants		14 703	14 703	13 625
Instruments dérivés	24-4, 24-5	5 289	5 289	2 698
Autres actifs financiers courants	20, 22-6	12 855	12 855	4 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20, 22-4	157 533	157 533	198 555
Actifs courants		1 208 970	1 208 970	1 243 021
TOTAL DE L'ACTIF		2 366 971	2 366 971	2 392 188

* Bilan d'ouverture - 1^{re} application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	1 ^{er} janvier 2019*	31 décembre 2019
Capital	15-1	173 269	173 269	171 869
Réserves		1 334 084	1 321 234	1 257 959
Résultat global total		130 772	130 772	178 254
Capitaux propres part du Groupe		1 638 126	1 625 276	1 608 082
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Capitaux propres	CP	1 638 126	1 625 276	1 608 082
Emprunts et dettes financières non courants	16, 22-6	32 031	32 031	32 331
Autres dettes non courantes		994	994	6 261
Provision au titre des avantages du personnel	18-3	163 823	163 823	179 059
Provisions	17	43 507	23 576	22 586
Impôts différés	13	41 735	74 515	55 374
Instruments dérivés	24-4, 24-5	37	37	44
Passifs non courants		282 127	294 977	295 655
Fournisseurs et comptes rattachés	14	137 729	137 729	126 403
Emprunts et dettes financières courants	16	22 580	22 580	65 526
Dettes d'impôt exigible		15 869	15 869	22 793
Autres dettes courantes	19	259 107	259 107	266 259
Instruments dérivés	24-4, 24-5	11 433	11 433	7 470
Passifs courants		446 718	446 718	488 451
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 366 971	2 366 971	2 392 188

* Bilan d'ouverture - 1^{re} application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».
CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Réserves d'actions propres	Écarts actuariels reconnus en situation nette	Écarts de conversion	Couverture des flux de trésorerie	Coût de couverture par résultat global	Capitaux propres - part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2017		175 141	1 693 439	7 851	(99 387)	(85 697)	10 823	-	1 702 170	-	1 702 170
Ajustement IFRS 9 « Dépréciation des actifs financiers »		-	(3 583)	-	-	-	-	-	(3 583)	-	(3 583)
Impact de l'hyperinflation en Argentine sur l'ouverture		-	3 239	-	-	-	-	-	3 239	-	3 239
Au 1^{er} janvier 2018 retraité		175 141	1 693 095	7 851	(99 387)	(85 697)	10 823	-	1 701 826	-	1 701 826
Dividendes distribués	TFT, 21	-	(157 762)	-	-	-	-	-	(157 762)	-	(157 762)
Réduction de capital ^(a)		(2 626)	(51 399)	-	-	-	-	-	(54 025)	-	(54 025)
Augmentation de capital		261	4 096	-	-	-	-	-	4 357	-	4 357
Titres d'autocontrôle		493	(930)	-	-	-	-	-	(437)	-	(437)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	TFT, 23	-	-	8 404	-	-	-	-	8 404	-	8 404
Impact de l'hyperinflation en Argentine		-	4 999	-	-	-	-	-	4 999	-	4 999
Autres		-	(2)	-	-	(2)	(4)	-	(8)	-	(8)
Total des transactions avec les actionnaires		(1 871)	(200 998)	8 404	-	(2)	(4)	-	(194 472)	-	(194 472)
Résultat net de la période		-	173 350	-	-	-	-	-	173 350	-	173 350
Autres éléments du résultat global		-	1 394	-	4 439	(33 244)	(15 166)	-	(42 578)	-	(42 578)
Résultat global total		-	174 744	-	4 439	(33 244)	(15 166)	-	130 772	-	130 772
Au 31 décembre 2018		173 269	1 666 841	16 255	(94 948)	(118 943)	(4 347)	-	1 638 126	-	1 638 126
Impact 1 ^{ère} application IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux (cf. note 1)		-	(12 850)	-	-	-	-	-	(12 850)	-	(12 850)
Au 1^{er} janvier 2019 retraité		173 269	1 653 991	16 255	(94 948)	(118 943)	(4 347)	-	1 625 276	-	1 625 276
Dividendes distribués	TFT, 21	-	(155 228)	-	-	-	-	-	(155 228)	-	(155 228)
Réduction de capital ^(a)		(1 829)	(37 341)	-	-	-	-	-	(39 170)	-	(39 170)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle		428	(1 283)	-	-	-	-	-	(855)	-	(855)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	TFT, 23	-	-	(3 913)	-	-	-	-	(3 913)	-	(3 913)
Impact de l'hyperinflation en Argentine		-	4 394	-	-	-	-	-	4 394	-	4 394
Autres		-	(677)	-	-	-	-	-	(677)	-	(677)
Total des transactions avec les actionnaires		(1 400)	(190 135)	(3 913)	-	-	-	-	(195 447)	-	(195 447)
Résultat net de la période		-	176 095	-	-	-	-	-	176 095	-	176 095
Autres éléments du résultat global		-	2 244	-	(6 283)	5 761	438	-	2 159	-	2 159
Résultat global total		-	178 339	-	(6 283)	(5 761)	438	-	178 254	-	178 254
Au 31 décembre 2019		171 869	1 642 195	12 342	(101 231)	(113 183)	(3 909)	-	1 608 082	-	1 608 082

(a) 478 667 actions ont été annulées sur l'exercice 2019.

TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidé.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

5. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Activité d'exploitation			
Résultat net part du Groupe	CR	173 350	176 095
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>			
Hyperinflation en Argentine		5 360	3 368
Amortissements des immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	2, 9-2, 11	108 958	117 596
Perte de valeur	9-2, 11	1 659	21 122
Dépréciation de goodwill	10,20 ^(a)	74 176	23 493
Provisions au titre des avantages du personnel	18	17 744	4 839
Autres provisions à l'exception des dépréciations sur actifs courants	17	1 603	1 604
(Gains)/Pertes de change latents	20 ^(b)	(6 669)	(4 166)
Couverture et instruments dérivés		4 332	(667)
Charge liée aux primes d'options		746	899
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	23, CP	8 404	(3 913)
Variation des impôts différés	13	604	(5 987)
(Plus-values)/Moins-values de cession d'actifs	5,20 ^(c)	4 291	190
Marge brute d'autofinancement		394 557	334 475
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement d'exploitation	14, 20 ^(d)	(72 975)	(21 104)
Versement au titre des avantages du personnel	18-2, 20 ^(e)	(19 423)	(13 284)
Charges/(Produits) financiers		(1 954)	(937)
Intérêts (payés)/perçus		2 067	931
Charges d'impôt sur les bénéfices		83 989	81 336
Impôts payés sur les sociétés		(82 356)	(63 241)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		303 905	318 176
Activités d'investissement			
Cessions d'immobilisations	20 ^(c)	1 415	1 263
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9-1, 20 ^(a)	(119 506)	(99 549)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11,20 ^(a)	(5 857)	(5 351)
(Augmentation)/Diminution des autres investissements		296	57
Achats d'autres actifs financiers courants	20 ^(b)	-	(7 769)
Ventes d'autres actifs financiers courants	20 ^(b)	8 235	16 777
Cessions de BIC Graphic Amérique du Nord et des activités de <i>sourcing</i> en Asie	20 ^(f)	9 162	-
Cession de BIC Sport	20 ^(f)	2 656	-
Achat de Haco Industries Kenya et Lucky Stationary Nigeria	20 ^(f)	(6 327)	(16 227)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(109 926)	(110 800)
Activités de financement			
Dividendes payés	CP, 21, 20 ^(g)	(157 762)	(155 228)
Emprunts/(Remboursements)	16, 20 ^(h)	(1 115)	2 855
Paiements liés aux contrats de locations	16	(16 757)	(17 554)
Achat d'instruments financiers		(973)	(899)
Acquisitions d'actions propres	20 ⁽ⁱ⁾	(54 179)	(39 170)
Contrat de liquidité net des exercices de stock-options	20 ^(j)	4 269	(771)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(226 517)	(210 766)
Variation de la trésorerie nette		(32 538)	(3 390)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture nets des découverts bancaires	Bilan, 16, 22	186 969	149 795
Différence de change		(4 636)	440
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE NETS DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	BILAN, 16, 22	149 795	146 845

CR : cf. Compte de résultat consolidé.

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Bilan : cf. Bilan consolidé.

Renvois de (a) à (l) expliqués en note 20

6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Généralités

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 1-1 Principes comptables
- 1-2 Variation de périmètre

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE

- 2-1 Informations générales
- 2-2 Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité
- 2-3 Informations par zone géographique

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Compte de résultat et état du résultat global

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

- 7-1 Charge d'impôt sur les bénéfices
- 7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION

Bilan – Actif

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 9-1 Immobilisations corporelles – Valeur brute
- 9-2 Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur

NOTE 10 GOODWILL

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION

Bilan – Passif et capitaux propres

NOTE 15 CAPITAL

- 15-1 Capital
- 15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2019

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

NOTE 17 PROVISIONS

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

- 18-1 Caractéristiques des plans
- 18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies
- 18-3 Obligations financées/non financées
- 18-4 Coûts de la période
- 18-5 Informations complémentaires
- 18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays
- 18-7 Information par zone géographique

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS

Informations complémentaires

NOTE 20 COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

NOTE 21 DIVIDENDES

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

- 22-1 Risque de contrepartie
- 22-2 Risque de change
- 22-3 Risque de taux
- 22-4 Risque de liquidité
- 22-5 Risque de crédit
- 22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers
- 22-7 Charges et produits nets par catégorie

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

- 23-1 Attribution gratuite d'actions sous conditions de performance
- 23-2 Attribution gratuite d'actions sans condition de performance

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS

- 24-1 Dérivés et comptabilité de couverture
- 24-2 Risque de change
- 24-3 Risque de taux
- 24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019
- 24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018
- 24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2019
- 24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 25-1 Sociétés consolidées en intégration globale
- 25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif
- 25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 26-1 Avals, cautions et garanties données
- 26-2 Avals, cautions et garanties reçues
- 26-3 Contrats de location

NOTE 27 PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 28 FILIALES CONSOLIDÉES

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ BIC est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 14, rue Jeanne d'Asnières à Clichy-92110 et est cotée sur Euronext. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de SOCIÉTÉ BIC et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Le Groupe exerce ses activités dans la production et vente d'articles de papeterie, de briquets et de rasoirs.

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Approbation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe BIC pour l'exercice 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2020 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

1-1 Principes comptables

1-1-1 Principes généraux

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe BIC ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1^{er} janvier 2019.

1-1-2 Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, ont été appliqués aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2019 :

- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux ⁽¹⁾ ;

IFRIC 23 est une interprétation qui fournit des indications sur la façon de comptabiliser les traitements et positions incertains en matière d'impôt.

Il clarifie et établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs au titre des risques liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il existe une incertitude quant aux positions fiscales prises. Seul l'impôt sur le résultat entre dans le champ d'application.

La présente interprétation s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les rapports annuels établis selon la méthode rétrospective partielle.

(1) Traduction libre.

Nous avons ajusté négativement les capitaux propres de 12,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (contrepartie impôt différé passif cf. note 13). Ce risque concerne une incertitude fiscale sur une de nos filiales brésiliennes et porte sur le caractère déductible fiscalement de certaines charges reconnues dans les comptes de cette filiale.

Nous avons, de plus, reclassé des provisions pour risques fiscaux d'un montant de 19,9 millions d'euros relatif à l'impôt sur les sociétés du compte de provision pour risque (cf. note 17) au compte d'impôt différé passif (cf. note 13) au 1^{er} janvier 2019.

- Amendement à IAS 19 – Avantage du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime ;
- Améliorations annuelles cycle 2015-2017 ;
 - IAS 12 – Impôt sur le résultat ⁽¹⁾,
 - IFRS 3 – Regroupements d'entreprises ⁽¹⁾.

Le Groupe BIC a appliqué la norme IFRS 16 – Contrats de location le 1^{er} janvier 2018.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2019 adoptés par l'Union européenne

En 2019, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2019 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- Amendement des références du cadre conceptuel dans les normes IFRS .

L'analyse des incidences de l'application de cette norme est en cours.

1-1-3 Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, SOCIÉTÉ BIC, ainsi que ceux des entités contrôlées par SOCIÉTÉ BIC (« ses filiales »). Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe.

Les transactions, les soldes, les produits et les charges intra-Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

1-1-4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes consolidés, le Groupe BIC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les états financiers et les informations figurant dans certaines notes aux états financiers. Le Groupe BIC revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et l'évolution de l'environnement économique, notamment dans certains pays clés du Groupe. En fonction des résultats de cette revue, les montants figurant dans les comptes consolidés publiés dans le futur pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées dans les notes suivantes :

- Note 1-2 – Variation de périmètre ;
- Note 10 – *Goodwill* ;
- Note 17 – Provisions ;
- Note 18 – Retraites et autres avantages du personnel ;
- Note 22-6 – Juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- Note 24 – Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

1-2 Variation de périmètre**Principes comptables**

- Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.
- Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondant(e) enregistré(e) en résultat.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.
- Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux portant sur des instruments de capitaux propres (qui sont comptabilisés en moins des capitaux propres).
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du *goodwill* qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.
- Les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier. La dette est estimée en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction du résultat de la période réalisé par l'entité et de sa dette à la clôture de l'exercice.
- Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe ; les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

Évolution du périmètre de consolidation

BIC a annoncé, le 23 octobre 2019, la finalisation de l'acquisition de Lucky Stationary Nigeria Ltd. (LSNL). Cette participation a été consolidée par intégration globale dans les états financiers au 31 décembre 2019. Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises.

Un *goodwill* préliminaire comptabilisé à ce titre pour 6 032 millions de nairas nigériens (14,7 millions d'euros à la date de la transaction) a été déterminé sur la base de la juste valeur des actifs nets de Lucky Stationary à la date d'acquisition. Ce montant est provisoire au 31 décembre 2019.

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Selon IFRS 15, le principe de base est de comptabiliser les produits pour illustrer le transfert des biens ou services aux clients pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. Ce principe de base est présenté selon un modèle en cinq étapes :

- identification du (des) contrat(s) avec un client ;
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- détermination du prix de la transaction ;
- affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Les effets sur les comptes consolidés sont limités et concernent certaines clauses contractuelles des contrats de vente. Le principal impact concerne les fonds de développement commercial qui consistent en des promotions générales de marque ou des services de publicité (que le Groupe aurait pu également acquérir auprès d'un fournisseur publicitaire tiers) et sont comptabilisés en charge d'exploitation au lieu du chiffre d'affaires.

2-1 Informations générales

Les secteurs opérationnels du Groupe BIC ont été déterminés sur la base des rapports fournis régulièrement à l'équipe de Direction et utilisés pour les prises de décisions stratégiques.

Le Comité de Direction, composé de représentants opérationnels responsables de continent, représentants des catégories et des fonctions transversales, analyse ses résultats sur la base

d'informations regroupées par catégorie de produits, sachant que chaque catégorie peut être revue par zone géographique le cas échéant.

Les catégories de produits sont donc les suivantes : Papeterie, Briquets, Rasoirs, Autres Produits.

Ces secteurs opérationnels tirent leurs revenus de la production et de la distribution de chaque catégorie de produits.

2-2 Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité

Tous les indicateurs sont déterminés selon les normes IFRS à l'exception :

- du résultat d'exploitation normalisé qui correspond au résultat d'exploitation retraité des éléments non récurrents

(notamment les plus-values immobilières, les plus ou moins-values liées aux cessions d'activité et les coûts de restructuration). Il constitue l'indicateur de gestion financière du Groupe ;

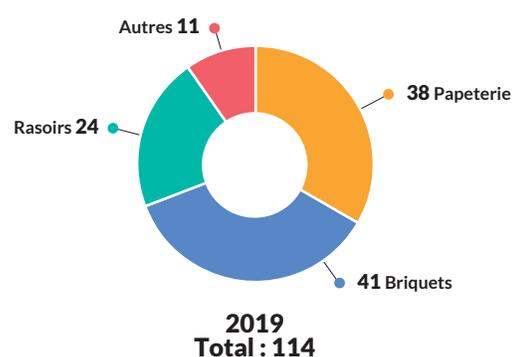
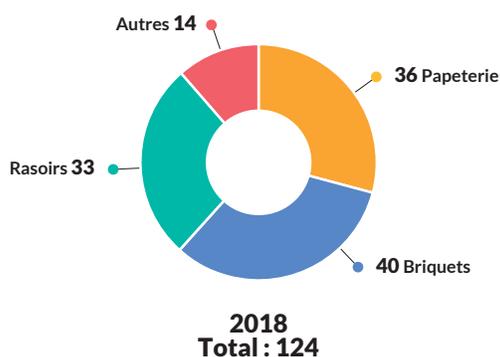
- des investissements qui regroupent les achats et fabrications en interne d'actifs corporels et incorporels de la période.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018					31 décembre 2019				
	Papeterie	Briquets	Rasoirs	Autres	Total	Papeterie	Briquets	Rasoirs	Autres	Total
Compte de résultat										
• Chiffre d'affaires	772	686	438	54	1 950	774	679	463	33	1 949
• Amortissements et dépréciations des actifs alloués	(30)	(22)	(32)	(23)	(109)	(33)	(25)	(35)	(25)	(118)
• Perte de valeur	(69)	-	-	(5)	(74)	(44) ⁽¹⁾	-	(1) ⁽¹⁾	-	(45) ⁽¹⁾
• Résultat d'exploitation	(14)	242	44	(13)	259	(7) ⁽¹⁾	218	47	(5) ⁽¹⁾	253 ⁽¹⁾
Retraitements effectués pour obtenir le résultat d'exploitation normalisé										
• Dépréciation du goodwill et de la marque de Cello (cf. notes 10 et 11)	69	-	-	-	69	44	-	-	-	44
• Dépréciation du goodwill de Pimaco	-	-	-	5	5	-	-	-	-	-
• Coûts de restructuration	9	4	2	-	15	17	15	12	1	45
• Cession de Bic Sport	-	-	-	5	5	-	-	-	-	-
• IAS 29 impact Argentine	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
• UK Pension	-	-	-	-	-	(7)	-	(3)	-	(10)
Résultat d'exploitation normalisé	63	246	46	(3)	352	48	232	56	(4)	332

Au 31 décembre 2019, le Groupe BIC n'a identifié aucun client principal avec lequel il a réalisé plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice.

INVESTISSEMENTS^{(1) (2)}

(en millions d'euros)

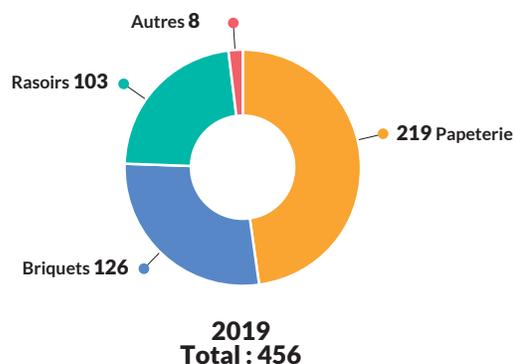
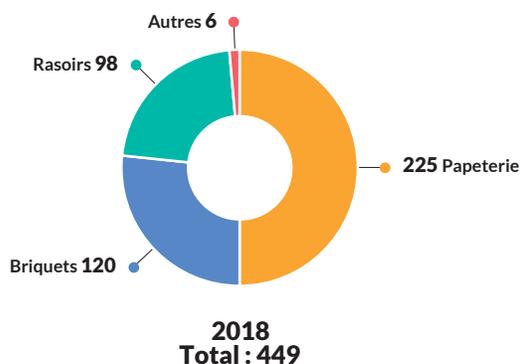


(1) Hors investissements décaissés en 2018 relatifs à 2017 et investissements décaissés en 2017 relatifs à 2018 pour un montant net de - 1,6 million en 2018.

(2) Hors investissements décaissés en 2019 relatifs à 2018 et investissements décaissés en 2018 relatifs à 2017 pour un montant net de + 8,7 millions en 2019.

STOCKS

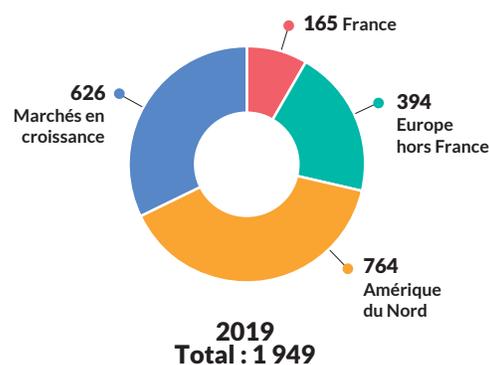
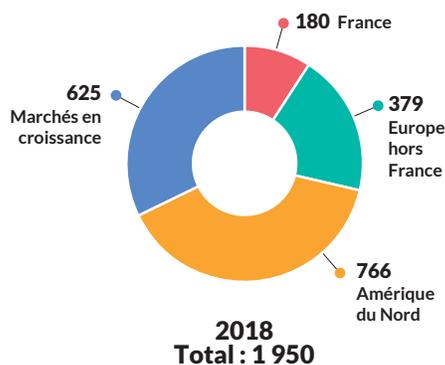
(en millions d'euros)

**2-3 Informations par zone géographique**

Les zones géographiques suivies par le management sont : la France, l'Europe (hors France), l'Amérique du Nord et les marchés en croissance.

CHIFFRE D'AFFAIRES

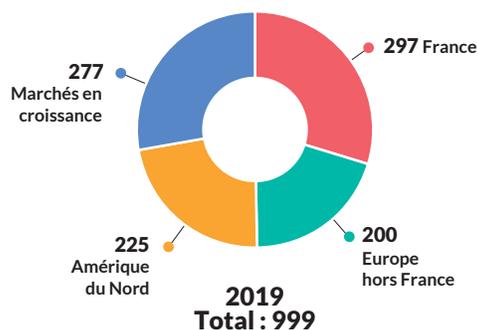
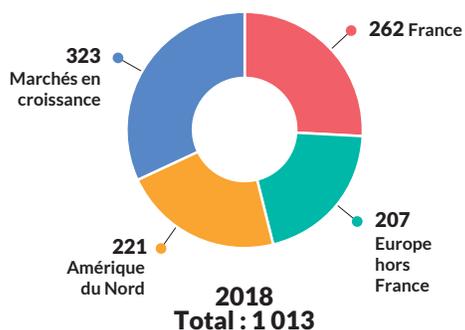
(en millions d'euros)



Le Groupe est susceptible d'accorder des remises. Ces remises sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires et s'élèvent à 110 millions d'euros au 31 décembre 2019 (104 millions d'euros au 31 décembre 2018).

ACTIFS NON COURANTS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



(1) Autres que les instruments financiers (0,2 million d'euros en 2019 et 0,04 million d'euros en 2018), les actifs d'impôts différés (134,3 millions d'euros en 2019 et 142 millions d'euros en 2018).

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Principes comptables

- Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une devise commune, l'euro, qui est la devise fonctionnelle de SOCIÉTÉ BIC et la devise de présentation des états financiers consolidés.
- Lors de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle, les transactions en devise étrangère, c'est-à-dire dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité, sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires en devise étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.
- Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits et charges de la période.
- Dans le but de couvrir son exposition au risque de variation des cours de devises étrangères, le Groupe détient des contrats à terme et des contrats d'options (voir les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour la comptabilisation des instruments dérivés dans la note 24).
- Lors de la préparation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice, à moins que les cours de change n'aient subi des fluctuations importantes, auquel cas le cours de change utilisé est celui en vigueur aux dates de transaction. Les éventuelles différences de change sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste écarts de conversion. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Le tableau ci-dessous présente les équivalents en devises étrangères d'un euro (exemple : 1 EUR = 1,12 USD au taux moyen de 2019).

Monnaies étrangères	Moyenne 2018	Moyenne 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	Euro	Euro	Euro	Euro
Dollar américain - USD	1,18	1,12	1,15	1,12
Dollar australien - AUD	1,58	1,61	1,62	1,60
Dollar canadien - CAD	1,53	1,49	1,56	1,46
Franc suisse - CHF	1,15	1,11	1,13	1,09
Renminbi chinois - CNY	7,80	7,73	7,88	7,82
Livre sterling - GBP	0,88	0,88	0,89	0,85
Dollar de Hong Kong - HKD	9,26	8,77	8,97	8,75
Roupie indienne - INR	80,71	78,83	79,73	80,19
Yen japonais - JPY	130,34	121,99	125,85	121,94
Won coréen - KRW	1 298,82	1 304,70	1 278,00	1 296,28
Ringgit malaisien - MYR	4,76	4,64	4,73	4,60
Dollar néo-zélandais - NZD	1,71	1,70	1,71	1,67
Peso philippin - PHP	62,22	57,98	60,11	56,90
Zloty polonais - PLN	4,26	4,30	4,30	4,26
Couronne suédoise - SEK	10,26	10,59	10,25	10,45
Shilling kényan - KES	119,89	114,35	116,50	113,91
Naira nigérien - NGN	-	354,01	-	409,70
Rand sud-africain - ZAR	15,60	16,16	16,46	15,78
Peso argentin - ARS	43,13	55,01	43,13	67,27
Real brésilien - BRL	4,31	4,41	4,44	4,52
Peso mexicain - MXN	22,73	21,55	22,49	21,22
Hryvnia ukrainienne - UAH	32,09	28,94	31,74	26,62
Rouble russe - RUB	74,02	72,42	79,72	69,96

À ce jour, nous ne voyons pas d'impact notable spécifique attribuable au Brexit. La filiale anglaise du Groupe BIC, BIC UK, importe depuis des années l'essentiel de ses produits des usines BIC situées en zone euro et est facturée en euros par celles-ci.

La fluctuation de la parité de change de la livre sterling contre l'euro est parfaitement intégrée dans nos process de gestion du risque de change.

L'exposition de notre périmètre britannique s'élève à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, l'Argentine est toujours considérée comme un pays « hyperinflationniste ». En conséquence, le Groupe BIC continue d'appliquer la norme IAS 29.

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION**Principes comptables**

- Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées en déduction des charges correspondantes.
- Le Groupe BIC comptabilise le crédit d'impôt recherche en déduction des charges d'exploitation et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en déduction des charges de personnel.
- Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Matières premières, consommables utilisés et variation des stocks	509 277	514 017
Coûts salariaux	505 683	498 901
Charges d'amortissement	108 958	117 650
Autres charges d'exploitation	489 451	475 695
Perte de valeur sur le matériel de production	1 501	(172)
Gain/(Perte) de change opérationnel(le)	(14 923)	13 813
TOTAL	1 599 947	1 619 904

Les autres produits et charges ne sont pas compris dans le total et sont détaillés en note 5.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des achats externes.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en autres charges d'exploitation sur l'exercice 2019 s'élèvent à 35,2 millions d'euros, contre 35,3 millions d'euros en 2018.

Ces frais intègrent le crédit d'impôt recherche français pour 1,4 million d'euros, stable par rapport à 2018.

Suite à sa suppression, la société n'a pas perçu de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sur l'exercice 2019, contre 2,1 millions d'euros sur 2018.

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Royalties reçues	19	142
Gains/(Pertes) sur les cessions d'immobilisations	598	(190)
Ajustement relatif aux retraites au Royaume-Uni	-	9 893
Autres	11 057	8 463
Autres produits	11 674	18 307
Perte de valeur - Cello et Pimaco	(74 334)	(44 265)
Perte de valeur - autres	-	(523)
Plan de réduction des coûts	(15 396)	(44 711)
Cession de BIC Sport - Perte	(4 889)	-
Autres	(8 104)	(5 613)
Autres charges	(102 724)	(95 113)
TOTAL	(91 050)	(76 806)

Les autres produits et charges sur l'exercice 2019 correspondent principalement :

- aux coûts de restructuration d'un montant de 44,7 millions d'euros concernant le déploiement de la deuxième phase du plan de transformation annoncé le 6 juin 2019;
- au complément de dépréciation du *goodwill* de Cello ainsi qu'une dépréciation partielle de la marque Cello pour un montant total de 44,3 millions d'euros (cf. notes 10 et 11);
- à l'ajustement du montant des retraites pour un profit de 9,9 millions d'euros, faisant suite au jugement rendu en faveur de BIC UK (cf. note 18-4).

Les autres produits et charges sur l'exercice 2018 correspondaient principalement à la dépréciation partielle du *goodwill* de Cello pour un montant de 68,7 millions d'euros et à la dépréciation totale du *goodwill* de PIMACO pour 5,5 millions d'euros (cf. note 10).

Ils intégraient également la perte liée à la cession de BIC Sport au 31 décembre 2018 pour 4,9 millions d'euros et des dépenses de restructuration pour 15,4 millions d'euros, principalement liées à la réorganisation des activités industrielles Papeterie et Briquets, la revue organisationnelle et des coûts de restructuration liés à l'acquisition de HACO Industries.

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER

Principes comptables

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif qui est le taux d'intérêt requis pour actualiser les flux futurs de trésorerie attendus sur la durée de vie de l'actif et le rendre égal à la valeur initiale de l'actif.
- Les dividendes issus des participations sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.
- Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe BIC, les produits d'intérêts et les dividendes reçus sont présentés en résultat financier dans le compte de résultat consolidé.
- Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.
- Pour les contrats de location entrant dans le champ d'IFRS 16, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation comptabilisée en charge d'exploitation (cf. note 4) et une charge d'intérêt comptabilisée en charge financière.

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 269	2 843
Intérêts sur dépôts bancaires	2 917	3 050
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6 186	5 893
Frais financiers	(2 751)	(3 264)
Coût de l'endettement financier - IFRS 16	(1 481)	(1 696)
Impact de l'hyperinflation en Argentine - IAS 29	(5 880)	(5 547)
Résultat de change sur éléments financiers	6 745	3 339
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	(3 367)	(7 169)
RÉSULTAT FINANCIER	2 819	(1 276)

La baisse du résultat financier sur l'exercice 2019 par rapport à 2018 provient de plusieurs facteurs :

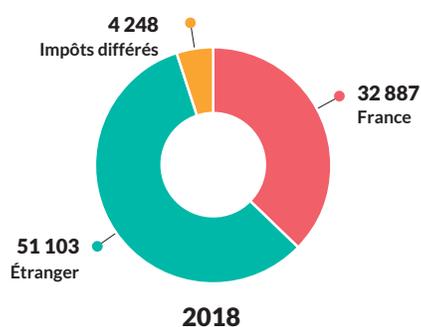
- sur l'exercice 2018, l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro et au réal brésilien avait généré un impact très favorable sur la valorisation des actifs financiers libellés en dollars américains ;
- l'exercice 2019 a été impacté négativement par l'hyperinflation en Argentine pour 5,5 millions d'euros, contre 5,9 millions d'euros en 2018 ;
- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont en diminution par rapport à l'année précédente du fait de taux de rémunération moins élevés.

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

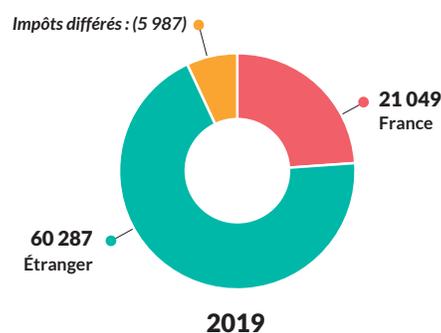
Principes comptables

- La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.
- L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice taxable au titre du bénéfice imposable de l'exercice. Le résultat fiscal diffère du résultat tel qu'enregistré dans le compte de résultat dans le sens où il exclut les produits et charges imposables ou déductibles sur d'autres exercices, ainsi que les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Les charges d'impôt courant sont calculées à partir des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan.

7-1 Charge d'impôt sur les bénéfices



Impôts sur les bénéfices
Total : 88 237



Impôts sur les bénéfices
Total : 75 350

Le taux normal d'imposition en France est de 34,43 % (contribution sociale incluse) pour l'année fiscale 2019, comme pour 2018.

L'impôt sur les bénéfices réalisés à l'étranger est calculé au taux en vigueur dans chacun des pays.

Le Groupe retient comme taux d'imposition théorique celui de la France dans le cadre de la réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. Ainsi un des éléments

majeurs de rapprochement est l'effet des différences de taux d'imposition.

Au 31 décembre 2019, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis, le Royaume-Uni, la Grèce, le Mexique, l'Espagne et la Slovaquie. (Au 31 décembre 2018, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Mexique).

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Résultat avant impôts	261 587	251 445
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	90 064	86 572
Incidences des :		
• différences de taux d'imposition	(22 199)	(16 942)
• résultats taxés à taux réduit	(4 765)	(10)
• exceptions à la comptabilisation initiale	35 743	10 490
• éliminations des provisions intra-Groupe	(1 058)	(3 588)
• actifs d'impôt non constatés sur déficits	1 456	6 135
• actifs/passifs d'impôt non constatés sur exercices antérieurs	537	5 698
• actifs d'impôt constatés sur pertes sur exercices antérieurs	448	327
• crédits d'impôt	(13 294)	(13 914)
• différences de change	1 305	582
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	88 237	75 350
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	33,73 %	29,97 %

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, le Groupe BIC dispose de 40,0 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus au titre de déficits fiscaux non utilisés, contre 27,3 millions d'euros sur l'exercice 2018.

7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global

Principes comptables

Cf. note 13

Les impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global résultent des éléments suivants :

31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies (1)	(8 092) ²	1 809
Autres éléments du résultat global (2)	6 637	1 805
<i>Instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	872	(434)
<i>Différences de change</i>	5 761	2 239
<i>Autres éléments</i>	5	(1)
TOTAL (1) + (2)	(1 455)	3 614

31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (1)	5 823	(1 384)
Autres éléments du résultat global (2)	(56 592)	9 575
<i>Instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	(23 344)	8 177
<i>Différence de change</i>	(33 244)	1 638
<i>Autres éléments</i>	(3)	(245)
TOTAL (1) + (2)	(50 769)	8 191

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION

Le résultat net part du Groupe par action et le résultat net part du Groupe dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté du nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par SOCIÉTÉ BIC au cours de la période et venant en déduction des capitaux propres.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe ajusté de l'effet dilutif des stock-options.

Au 31 décembre 2019, aucune action n'a d'impact relatif et l'effet dilutif des actions gratuites en cours d'acquisition est d'environ 0,3 % du capital social.

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	173 350	176 095
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	45 598 109	45 056 076
Effet dilutif des actions gratuites	208 798	118 637
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation	45 806 907	45 174 713
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies	3,80	3,91
Résultat net part du Groupe dilué par action des activités poursuivies	3,78	3,90

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les terrains et constructions détenus par le Groupe et destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges. Les immobilisations corporelles en cours de construction pour la production, la location ou les besoins administratifs, sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs, sur le même mode que les autres immobilisations corporelles, commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

Les installations industrielles et autres équipements sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs (sauf pour les terrains et immobilisations en cours) sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'IFRS 16 « Contrats de location ». Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'un passif de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, soit location simple, soit location-financement.

La durée retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Concernant les baux 3, 6, 9 en France, le contrat est exécutoire généralement pendant 9 ans.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 dollars américains).

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé au compte de résultat.

L'amortissement est linéaire selon les bases suivantes :

- constructions : 25 ans ;
- agencements, matériel et outillage : 5 à 8 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans.

9-1 Immobilisations corporelles – Valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres immobilisations	Terrains & constructions – droit d'utilisation	Installations industrielles – droit d'utilisation	Véhicule – droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles – droit d'utilisation	Total
Au 1^{er} janvier 2018	417 908	1 185 453	171 181	26 254	1 793	65	667	79	1 803 402
Hyperinflation en Argentine	106	95	-	232	-	-	2	-	435
Acquisitions	5 660	33 720	78 323	218	2 887	171	5 377	120	126 476
Acquisition – Kenya	-	-	3 877	-	-	-	-	-	3 877
Cession de BIC Sport	(6 189)	(13 005)	(192)	(790)	(354)	(121)	(66)	(48)	(20 765)
Cessions/Mises au rebut	(550)	(24 008)	70	(3 793)	(1 486)	(11)	(395)	1	(30 174)
Autres transferts	32 861	60 990	(96 388)	1 631	(125)	-	-	-	1 031
Écarts de conversion	(1 698)	(982)	(1 059)	(810)	1 147	23	(751)	(435)	(4 565)
Au 1^{er} janvier 2019	448 098	1 242 263	155 812	22 942	42 923	4 818	13 643	634	1 931 133
Acquisitions	2 503	19 893	84 389	1 459	10 706	102	3 497	4	132 295
Acquisition - Nigeria	-	449	-	388	-	-	-	-	837
Cessions/Mises au rebut	(1 902)	(24 354)	(736)	318	(1 396)	(118)	(1 389)	-	(39 319)
Autres transferts	18 425	71 566	(91 219)	1 228	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	2 001	6 750	772	127	(427)	45	124	(4)	9 388
Au 31 décembre 2019	469 125	1 316 567	149 018	26 462	51 806	4 847	15 876	634	2 034 335

9-2 Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur

Principes comptables

- À chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.
- Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée comme étant inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges dans le compte de résultat ou traitées comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.
- Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée lors d'un exercice antérieur n'existe plus ou doit être diminuée, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.
- La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat ou traitée comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.

(en milliers d'euros)	Terrains & constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres	Terrains & constructions - droit d'utilisation	Installations industrielles - droit d'utilisation	Véhicule - droit d'utilisation	Autres locations	Total
Au 1^{er} janvier 2018	235 319	917 425	616	18 622	38	2	229	66	1 172 319
Hyperinflation en Argentine	96	89	-	220	-	-	-	-	405
Amortissements de la période	15 281	70 045	-	1 802	10 887	1 344	3 812	338	103 509
Perte de valeur	-	1 634	-	-	-	-	-	-	1 634
Cessions/Mises au rebut	(375)	(24 094)	(113)	(3 453)	(192)	-	(117)	(31)	(28 375)
Cession d'activités	(4 478)	(11 778)	-	(598)	(193)	(31)	(28)	(38)	(17 144)
Autres transferts	39	-	-	(14)	(36)	-	-	-	(11)
Écarts de conversion	(151)	(14)	1	(557)	(244)	13	(5)	-	(959)
Au 1^{er} janvier 2019	245 731	953 307	504	16 022	10 260	1 328	3 891	335	1 231 378
Amortissements de la période	16 197	75 065	-	2 273	10 475	1 293	4 217	609	110 129
Perte de valeur	-	350	-	-	-	-	-	-	350
Cessions/Mises au rebut	(2 159)	(22 608)	-	(537)	(831)	(129)	(1 017)	-	(27 281)
Autres transferts	-	(649)	5	614	-	18	12	-	-
Écarts de conversion	865	4 875	145	122	225	13	36	(11)	6 270
Au 31 décembre 2019	260 634	1 010 340	654	18 194	20 129	2 523	7 139	933	1 320 846
VALEUR NETTE									
Au 31 décembre 2019	208 491	306 227	148 364	7 968	31 677	2 324	8 737	(299)	713 489
Au 31 décembre 2018	202 367	288 956	155 308	6 920	32 663	3 490	9 752	298	699 755

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des immobilisations corporelles totalement amorties mais encore utilisées s'élevait à 796,2 millions d'euros.

NOTE 10 GOODWILL

Principes comptables

- Le *goodwill* provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Le *goodwill* est évalué dans la devise de l'entreprise acquise. Le *goodwill* est initialement comptabilisé au coût en tant qu'actif et est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.
- Les *goodwill* et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.
- Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ce *goodwill* est suivi au niveau du Groupe. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un *goodwill* a été affecté sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un *goodwill* n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.
- Lors de la cession d'une activité, le montant du *goodwill* attribuable à l'activité au moment de la cession est inclus dans le calcul du résultat de cession.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2018	290 391	(13 540)	276 851
Acquisition de la filiale au Kenya	5 556	-	5 556
Hyperinflation en Argentine	2 110	-	2 110
Perte de valeur – Cello	-	(68 709)	(68 709)
Perte de valeur – Pimaco	-	(5 466)	(5 466)
Écarts de conversion	(598)	414	(184)
Au 1^{er} janvier 2019	297 459	(87 301)	210 158
Acquisition de la filiale au Nigeria	14 948	-	14 948
Hyperinflation en Argentine	118	-	118
Perte de valeur – Cello	-	(23 493)	(23 493)
Écarts de conversion	1 212	762	1 974
Au 31 décembre 2019	313 737	(110 032)	203 705

Au 31 décembre 2019, le solde inclut les principaux *goodwill* nets suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
BIC CORPORATION ^(a) - Papeterie	51 904	52 691
BIC CORPORATION ^(a) - Briquets	41 190	41 871
Cello Pens	23 919	-
BIC Violex	70 516	70 871
Kenya	5 550	5 675
PIMACO ^(a)	-	-
Nigéria	-	14 724
Autres ^(a)	17 079	17 874
TOTAL	210 158	203 705

(a) Ces *goodwill* sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie représentées par des filiales de distribution.

Pour réaliser les tests de dépréciation, le Groupe a utilisé les taux d'actualisation et de croissance à l'infini suivants :

	Coût moyen pondéré du capital avant impôt		Taux de croissance à l'infini		
	2018	2019	2018	2019	
BIC CORPORATION					
	Papeterie	9,7 %	9,5 %	1,5 %	1,5 %
	Briquets	9,4 %	9,2 %	1,5 %	1,5 %
Cello Pens		14,9 %	11,9 %	4,8 %	4,0 %
BIC Violex		14,3 %	13,1 %	1,9 %	1,9 %
Kenya		-	15,7 %	-	5,0 %
PIMACO		23,9 %	20,4 %	-15,0 %	-1,5 %

Chacun des *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ces *goodwill* sont suivis au niveau du Groupe.

Ainsi, le *goodwill* généré sur BIC CORPORATION est majoritairement affecté aux unités génératrices de trésorerie liées à la distribution des articles de papeterie et des briquets par BIC CORPORATION.

Le *goodwill* généré sur Cello Pens est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Cello.

Le *goodwill* restant sur BIC Violex est quant à lui affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée aux rasoirs développés et/ou produits

par BIC Violex vendus dans le monde entier. Cette unité génératrice de trésorerie inclut également la part de *goodwill* BIC CORPORATION affectée aux rasoirs.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Kenya est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par BIC East Africa.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Nigeria est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Lucky Stationary Limited.

Comme chaque année, au 30 juin 2019, le Groupe a réalisé des tests de dépréciation annuels de ces *goodwill*.

La méthodologie retenue pour les tests de perte de valeur des *goodwill* consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les *goodwill*).

Ces valeurs recouvrables correspondent aux valeurs d'utilité et sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée maximale de cinq ans et d'une valeur terminale selon la méthode de la rente perpétuelle, intégrant notamment les éléments suivants :

- le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Une attention particulière a été portée à l'analyse des principaux paramètres de marché utilisés pour le calcul des taux d'actualisation ;
- les taux de croissance à l'infini ont été déterminés sur la base de sources externes (taux d'inflation) et internes (croissance de l'activité). Les taux de croissance à l'infini supérieurs à 2 % tiennent compte des spécificités du marché.

Début décembre 2019 et en vue de fournir des ressources financières à la filiale Cello, le groupe a initié un transfert de la

marque Cello de l'Inde vers la France. Dans ce contexte, un expert indépendant a été nommé pour évaluer la marque à sa juste valeur. À la suite de cette évaluation, la marque a été dépréciée de 21 millions d'euros pour être ramenée à 24 millions d'euros (voir note 11). Par ailleurs, à la fin du mois de décembre, à la lumière de l'environnement commercial défavorable de Cello, tant en Inde que sur ses principaux marchés d'exportation, le Groupe BIC a effectué un test de dépréciation supplémentaire de l'unité Cello en utilisant le dernier plan stratégique à long terme disponible, un coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt de 11,9 % et un taux de croissance perpétuelle de 4,0 %. Ce test a conduit à une dépréciation complète du *goodwill* de Cello de 23 millions d'euros.

Compte tenu de la dépréciation intégrale du *goodwill* de Cello, toute variation négative des facteurs (taux d'actualisation, performance et taux de croissance à l'infini) entraînerait une dépréciation supplémentaire des autres actifs.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne pourrait conduire à une dépréciation compte tenu de la marge observée sur les autres tests réalisés.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Brevets, marques, licences et logiciels

Les brevets, marques, licences et logiciels sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Voir note 9-2.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques & brevets	Recherche & développement	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1^{er} janvier 2018	73 516	93 338	4 129	6 615	7 071	184 669
Hyperinflation en Argentine	39	-	-	351	-	390
Acquisitions	2 728	311	-	2 797	21	5 857
Acquisition de filiales – Kenya	-	-	-	-	3 938	3 938
Cessions/Mises au rebut	(11 283)	(1)	-	(186)	(94)	(11 564)
Cessions d'activités	(545)	(411)	-	-	(170)	(1 125)
Autres transferts	4 486	1 675	-	(4 444)	488	2 205
Écarts de conversion	(120)	(405)	111	(106)	(9)	(529)
Au 1^{er} janvier 2019	68 822	94 507	4 240	5 027	11 245	183 841
Acquisitions	1 179	223	-	3 943	40	5 537
Cessions/Mises au rebut	(288)	-	-	(143)	(12)	(594)
Autres transferts	2 030	(328)	-	(2 074)	373	-
Écarts de conversion	567	833	47	(38)	12	1 421
Au 31 décembre 2019	72 311	95 235	4 287	6 715	11 657	190 205

(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques & brevets	Recherche & développement	Immobilisations en cours	Autres	Total
AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR						
Au 1^{er} janvier 2018	63 271	42 762	4 130	120	606	110 888
Hyperinflation en Argentine	37	-	-	186	-	223
Amortissements de la période	4 642	680	-	20	105	5 447
Perte de valeur	-	-	-	-	25	25
Cessions/Mises au rebut	(11 210)	2	-	-	(94)	(11 302)
Cessions d'activités	(590)	(294)	-	-	(91)	(975)
Autres transferts	14	1 175	-	-	-	1 189
Écarts de conversion	34	1 818	110	(25)	(5)	1 932
Au 1^{er} janvier 2019	56 198	46 143	4 240	301	546	107 428
Amortissements de la période	5 387	540	-	37	1 503	7 467
Perte de valeur	-	20 772	-	-	-	20 772
Cessions/Mises au rebut	(349)	-	-	-	(12)	(361)
Écarts de conversion	337	519	47	15	3	921
Au 31 décembre 2019	61 573	67 974	4 287	353	2 040	136 227
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2019	10 738	27 261	-	6 362	9 617	53 978
Au 31 décembre 2018	12 624	48 364	-	4 726	10 698	76 413

Logiciels

Les logiciels générés en interne concernent essentiellement des investissements liés à des améliorations des systèmes d'information.

Marques et brevets

Les principales marques au bilan au 31 décembre 2019 sont les marques Pimaco® pour 3,9 millions d'euros et Cello Pens pour un montant de 24 millions d'euros.

Ces marques ont une durée de vie indéterminée. Pour les besoins des tests d'*impairment*, elles sont respectivement rattachées aux unités génératrices de trésorerie constituées par les filiales

PIMACO et Cello Pens. S'agissant de cette dernière toutefois, une dépréciation de 21 millions d'euros a été comptabilisée en 2019 dans les conditions décrites à la note 10.

Autres

En 2018, un actif incorporel lié à la commercialisation a été identifié à titre préliminaire pour un montant de 458,3 millions de shillings kenyans (3,9 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de trois ans. Cet actif est alloué aux unités génératrices de trésorerie constituées par la filiale au Kenya (BIC East Africa). Au 31 décembre 2019, le montant net de cette immobilisation est de 2,7 millions d'euros.

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Dépôts de garantie		4 431	4 391
Actifs de régimes de retraite		2 935	15 471
Sommes versées pour des avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis (autres que retraite)		7 702	9 271
Autres titres immobilisés		28	33
Autres actifs non courants		12 825	12 616
TOTAL		27 921	41 781

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS**Principes comptables**

- Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales selon la méthode du report variable sur le bilan, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Des passifs d'impôts différés sont reconnus au titre de différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Aucun impôt différé n'est constaté si les différences temporelles sont générées par un *goodwill* ou par la comptabilisation (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs relatifs à une transaction n'affectant ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.
- Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
- L'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.
- L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé en capitaux propres.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.
- Suite à l'implémentation d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » au 1^{er} janvier 2019, les positions fiscales incertaines relatives à des impôts sur le résultat IAS 12 sont comptabilisés en passif d'impôt différé (respectivement actif) s'il est jugé probable que l'administration fiscale rejette (accepte) la position.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019*	31 décembre 2019
Impôts différés actifs	141 968	141 968	134 339
Impôts différés passifs	(41 735)	(74 515)	(55 374)
POSITION NETTE	100 233	67 453	78 966

* Bilan d'ouverture – 1^{re} application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

L'évolution sur l'année de la situation du Groupe en matière d'impôts différés se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019
Au 1^{er} janvier 2019 retraité		67 453
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période*	TFT	5 987
Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global		3 342
Écarts de conversion		2 185
Au 31 décembre 2019		78 966

* Inclus les montants comptabilisés relatifs aux risques fiscaux suite à la mise en place d'IFRIC 23 au 1^{er} janvier 2019.

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018
Au 1^{er} janvier 2018		92 461
Hyperinflation en Argentine		(484)
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période ^(a)	TFT	(604)
Cession de BIC Sport		(223)
Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global		8 186
Écarts de conversion		897
Au 31 décembre 2018		100 233
(a) Hors montants comptabilisés en provision pour risque et charge.		
Impact 1 ^{er} application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (cf. notes 1 et 17)		(32 780)
Au 1^{er} janvier 2019		67 453

Origine des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	31 décembre 2019
Engagement de retraites et autres avantages sociaux	36 544	36 544	37 534
Élimination des profits intra-Groupe	32 266	32 266	23 807
Reports déficitaires	5 687	5 687	164
Marque Cello	(15 210)	(15 210)	-
Autres différences temporaires	40 946	40 946	49 933
Risques fiscaux sous IFRIC 23	-	(32 780)	(32,472)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	100 233	67 453	78 966

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION

Principes comptables

- Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais de marketing, commerciaux et de distribution).
- La dépréciation des actifs financiers (en particulier les créances commerciales) est basée sur les pertes de crédit attendues (et non plus sur les pertes avérées), à compter de la comptabilisation initiale.
- Pour déterminer les pertes de crédit attendues, le Groupe a utilisé la méthode simplifiée et utilise une matrice de dépréciation basée sur les taux de défaut historiques observés sur la durée de vie résiduelle des créances clients et ajustée sur la base des estimations futures.
- Les dettes fournisseurs sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Impact dans le tableau des flux de trésorerie	Acquisition Lucky Stationery Nigeria	Acquisition Haco	Impact de l'hyperinflation Argentine	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2019
Stocks et en-cours – Valeur nette	449 152	1 263	1 931	-	243	3 054	455 644
• Stocks et en-cours – Valeur brute	463 250	2 292	1 709	-	235	3 178	470 664
• Stocks et en-cours – Dépréciation	(14 098)	(1 029)	223	-	8	(125)	(15 021)
Clients et autres créances	534 683	5 508	-	-	-	5 418	545 609
Fournisseurs et comptes rattachés	(137 729)	15 981	(3 905)	-	-	(749)	(126 403)
Autres créances et autres dettes	(224 886)	(1 647)	-	2 416	-	(12 902)	(237 020)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	621 220	21 104	(1 974)	2 416	243	(5 181)	637 829

Le besoin en fonds de roulement sert à financer le cycle d'exploitation du Groupe. Le détail des éléments entrant dans le calcul est présenté ci-dessus.

NOTE 15 CAPITAL

15-1 Capital

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Capital social autorisé, émis et entièrement libéré	175 762	173 933
Rachat d'actions de la Société	(2 492)	(2 064)
CAPITAL SOCIAL	173 269	171 869

Au 31 décembre 2019, le capital social enregistré de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 173 933 156,80 euros et est composé de 45 532 240 actions de 3,82 euros chacune. Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, SOCIÉTÉ BIC détient 540 568 de ses actions, acquises au prix moyen de 92,58 euros sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce et représentant 1,19 % des actions émises.

La répartition du capital est indiquée dans la partie 7-3 – Actionnariat.

15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2019

Fondement de l'acquisition	Nombre d'actions	Cours moyen d'acquisition (en euros)	% du capital
Contrat de liquidité ^(a)	32 088	61,61	0,07 %
Mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions ^(a)	508 480	94,53	1,12 %
TOTAL	540 568	92,58	1,19 %

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

Au titre du contrat de liquidité, confié par Natixis à ODDO depuis le 27 juin 2018, portant sur les actions de SOCIÉTÉ BIC, à la date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 32 088 titres BIC ;
- 964 870,40 euros.

Il est rappelé que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 312 titres BIC ;
- 912 744,48 euros.

SOCIÉTÉ BIC a été autorisée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 à renouveler son programme de rachat d'actions (cf. Document de référence 2018, chapitre 8, page 288).

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Actions rachetées en 2019 ^(a)

• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018	478 667
• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019	-
Cours moyen de rachat des actions sur l'exercice 2019 (en euros)	81,83

(a) Hors actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2019, SOCIÉTÉ BIC a procédé à l'annulation de 478 667 actions.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2019, les actionnaires détenant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société sont les suivants :

	Au 31 décembre 2019	
	% en actions (environ)	% en droits de vote (environ)
SOCIÉTÉ M.B.D.	28,20 %	38,11 %
Famille Bich	17,20 %	23,20 %

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Découverts bancaires	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non courants	Obligation au titre des contrats de location courants	Obligation au titre des contrats de location non courants	Total
Au 1^{er} janvier 2018	1 657	3 044	3	165	212	5 080
Flux de trésorerie	6 302	(1 115)	-	(16 756)	-	(11 569)
Variation des éléments non monétaires	1	(691)	-	30 479	31 896	61 685
• Variation des engagements de location - IFRS 16 première application	-	-	-	1 530	51 949	53 480
• Variation des engagements de location	-	-	-	29 048	(20 436)	8 611
• Différence de change	1	(691)	-	(99)	383	(407)
Cession de filiale	(222)	(64)	-	(220)	(79)	(585)
Au 1^{er} janvier 2019	7 738	1 174	3	13 668	32 028	54 610
Flux de trésorerie	44 040	(33)	2 888	(16 487)	(1 068)	29 341
Variation des éléments non monétaires	(69)	17	6	15 478	(1 526)	13 905
• Variation des engagements de location - IFRS 16	-	-	-	15 551	(1 242)	14 309
• Différence de change	(69)	17	6	(73)	(284)	(404)
Cession de filiale	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2019	51 710	1 157	2 897	12 660	29 434	97 856

Les découverts bancaires sont exigibles à moins d'un an.

Les emprunts bancaires et dettes financières ont les maturités suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Exigibles ou à moins d'un an	1 174	1 157
Dans la 2 ^e année	3	-
Dans la 5 ^e année	-	2 897
TOTAL	1 177	4 054

Les principaux emprunts bancaires/lignes de crédits et dettes financières sont les suivants :

Pays emprunteur (en milliers d'euros)	Devise	Contre-valeur euro	
		31 décembre 2018	31 décembre 2019
• Turquie	TRY	887	2 897
• Corée du Sud	KRW	1 174	1 157
TOTAL		2 061	4 054

Information sur les taux d'intérêt

Les emprunts et lignes de crédit existants au 31 décembre 2019 ont été contractés à taux variables allant de 4,25 % à 12 %.

Les expositions relatives jugées non significatives n'ont pas été couvertes.

Information sur les clauses de covenant

Aucun des emprunts ne contient de clause de covenant pouvant déclencher l'exigibilité anticipée de la dette.

Taux d'emprunt marginal et détermination des durées de location pour les contrats de location rentrant dans le champ d'IFRS 16

Le Groupe BIC a opté pour un taux marginal d'endettement pour l'actualisation de la dette. Le taux retenu pour chaque preneur est celui qu'il aurait à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire à l'actif loué dans un environnement économique similaire.

La durée retenue à la date de transition est la durée résiduelle des contrats.

Concernant la période exécutoire des contrats, le Groupe a retenu la durée telle que prévue dans les contrats. Il a pris aussi en compte les clauses de renouvellement, en fonction de son estimation de leur probabilité de mise en œuvre en date de clôture. Le Groupe est, par ailleurs, en cours d'analyse de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 relative à la période exécutoire.

Loyers payés en 2019 relatifs aux contrats rentrant dans le champ d'IFRS 16

Les loyers payés en 2019 relatifs à des contrats entrant dans le champ d'IFRS 16 pour un montant de 19,5 millions d'euros se décomposent comme suit :

- Amortissements : 17,8 millions d'euros ;
- Intérêts : 1,7 million d'euros.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe s'attend à payer 15,5 millions d'euros de loyers sur 2020.

Le montant attendu des loyers à payer en millions d'euros est :

2020	15,5
2021	11,8
2022	7,3
2023	4,1
2024	2,4
Après 2024	3,3

NOTE 17 PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

(en milliers d'euros)	Risques et litiges fiscaux et sociaux	Litiges	Responsabilité en matière de produits	Autres risques et charges	Total
Au 1^{er} janvier 2018	27 052	10 129	1 151	3 837	42 170
Dotations aux provisions	7 055	8 301	1 014	1 021	17 390
Reprises de provisions utilisées	(3 573)	(2 508)	(985)	(1 225)	(8 291)
Reprises de provisions non utilisées	(4 610)	(2 410)	-	(476)	(7 496)
Mise en place IFRS 16	-	-	-	(8)	-
Différences de change	(79)	(177)	25	(562)	(801)
Cession BIC Sport	-	(180)	-	(35)	(215)
Reclassement	(8)	(19)	-	777	750
Au 31 décembre 2018	25 837	13 136	1 205	3 329	43 507
Impact 1 ^{er} application IFRS 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (cf. note 13)	(19 930)	-	-	-	(19 930)
Au 1^{er} janvier 2019	5 907	13 136	1 205	3 329	23 577
Dotations aux provisions	1 942	2 509	(3)	5 289	9 737
Reprises de provisions utilisées	(2 267)	(552)	-	(610)	(3 429)
Reprises de provisions non utilisées	(234)	(3 152)	(900)	(422)	(4 708)
Différences de change	(718)	(594)	37	(316)	(1 591)
Reclassement	389	(389)	-	(1 000)	(1 000)
Au 31 décembre 2019	5 019	10 958	339	6 270	22 586

Au 31 décembre 2019, il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provisions relatives aux risques décrits dans la partie 1 « Présentation du Groupe » qui pourraient affecter :

- le personnel de la Société, ses actifs, son environnement ou sa réputation ;
- la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, l'éthique ou les lois et règlements.

Risques et litiges fiscaux et sociaux

Les provisions pour risques et litiges fiscaux et sociaux sont principalement liées :

- à des risques fiscaux ;
- aux accidents de travail aux États-Unis.

Des contrôles fiscaux sont effectués régulièrement par les autorités fiscales locales, qui peuvent contester les positions prises par les filiales du Groupe. Conformément aux règles comptables du Groupe, il peut être décidé de comptabiliser des provisions lorsque les risques fiscaux sont susceptibles d'être mis en recouvrement par les autorités fiscales locales.

Le Groupe revoit régulièrement l'évaluation de l'ensemble de ses positions fiscales, en ayant recours à des conseillers externes et considère que ses positions fiscales sont correctement provisionnées. Cependant, le Groupe ne peut pas prévoir les conclusions des contrôles futurs.

Litiges

Au 31 décembre 2019, les provisions pour litiges concernent principalement les risques distributeurs et contrats d'agents pour 2,6 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Autres risques et charges

Au 31 décembre 2019, les autres provisions pour risques et charges concernent essentiellement la provision pour restructuration d'un montant de 3,9 millions d'euros (cf. note 5).

Responsabilité en matière de produits

Les litiges produits concernent principalement les États-Unis.

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

- Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus. Les cotisations aux régimes de retraite gérés par l'État sont considérées comme des versements à des régimes à cotisations définies dès lors que les obligations du Groupe au titre de ces régimes sont équivalentes à celles qui résultent de régimes de retraite à cotisations définies.
- Le montant des engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, selon des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. Les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Le coût des services passés est comptabilisé en totalité en tant que composante du coût des services (dans le compte de résultat) que les droits correspondants soient acquis définitivement aux bénéficiaires ou qu'ils soient en cours d'acquisition.
- Le montant comptabilisé au titre des prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs de régime. L'éventuel actif net résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des remboursements ou réductions des cotisations futures au régime disponibles.
- Le taux de *turnover* est calculé en retenant le nombre de départs sur l'exercice, y compris les ruptures conventionnelles et les licenciements, divisé par l'effectif au 1^{er} janvier.

18-1 Caractéristiques des plans

Typologie des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe a des obligations en matière d'avantages au personnel, notamment des avantages postérieurs à l'emploi.

• Aux États-Unis

Deux régimes de pension (*Salaried Pension Plan* et *Local 134L Pension Plan*) sont en vigueur (selon les sites) et sont financés par leurs fonds de pension respectifs. En plus de ces régimes, un plan frais de santé et une assurance-décès sont en place (*Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan* et *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*, selon les sites) ;

a) *Salaried Pension Plan*

Il est octroyé aux bénéficiaires recrutés avant 2007 un montant de retraite sur la base d'une formule fonction du salaire de référence moyen et de l'ancienneté, intégrant la retraite Sécurité sociale. Ce montant payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) est égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans (le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). De plus, le plan prévoit une décote pour départ anticipé à la retraite avant 65 ans (soit à l'âge de 62 ans si les bénéficiaires prennent leur retraite, soit après l'âge de 55 ans et dix ans d'ancienneté). Les bénéficiaires qui ont pris leur retraite après le 1^{er} janvier 2015 ont pu opter pour un paiement en capital.

Il est octroyé aux salariés recrutés après 2006 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Chaque année, ces participants reçoivent un crédit égal à 5 % de leur rémunération de l'année pour les années antérieures au 1^{er} janvier 2013, puis, pour les plans postérieurs au 31 décembre 2012, les participants reçoivent un crédit égal à 5 % par an jusqu'à cinq ans d'ancienneté, puis 6 % par an au-delà de la cinquième année

jusqu'à la dixième année, 7 % par an au-delà de la dixième année jusqu'à la quinzième année, 7,5 % au-delà de la quinzième jusqu'à la vingtième année et 8 % pour 20 ans et plus d'ancienneté. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite. La participation à ce plan avait été fermée aux nouveaux entrants de BIC Graphic à compter du 1^{er} janvier 2011. Le financement de ce régime doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale définies par la loi.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composé d'actions américaines (22,5 %), d'actions internationales à faible volatilité (5 %) et d'actions non américaines (22,5 %), ainsi que d'obligations (50 %).

b) *Local 134L Pension Plan*

Il est octroyé aux bénéficiaires recrutés avant le 4 décembre 2007 un montant de retraite basé sur le nombre d'années d'ancienneté multiplié par un montant fixe déterminé (45,50 dollars par mois pour 2018, 46,25 dollars par mois pour 2019 et 47,00 dollars par mois à partir du 31 décembre 2019).

Il est octroyé aux salariés recrutés après le 4 décembre 2007 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Chaque année, ces participants reçoivent un crédit égal, jusqu'à novembre 2012, à 3,00 % de leur rémunération de l'année puis, du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2017, égal à 3,75 % de leur rémunération de l'année et enfin à compter du 1^{er} décembre 2017, un crédit égal 4,75 % de leur rémunération de l'année. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

En 2018, un plan de départ en retraite volontaire a été proposé aux 27 collaborateurs qui avaient 63 ans et plus. Ce plan proposait une augmentation de l'âge et de l'ancienneté de deux ans. 18 collaborateurs ont accepté la proposition et ont pris leur retraite le 1^{er} septembre 2018.

Le financement des deux régimes doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale de la loi américaine.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composée d'actions américaines (9 %), d'actions internationales à faible volatilité (2 %) et d'actions non américaines (9 %), ainsi que d'obligations (80 %).

c) Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan

Les salariés recrutés avant 2007 percevront la couverture médicale pendant toute leur retraite, s'ils ont au moins l'âge de 55 ans et sous condition d'une ancienneté minimale de 20 ans. Le plan est fermé aux nouveaux entrants. Depuis le 1^{er} octobre 2013, dans le cadre d'un échange, certains retraités ou futurs retraités, âgés de 65 ans et plus, reçoivent une allocation fixe annuelle (3 500 dollars américains) leur permettant d'acheter une couverture médicale. L'allocation a été augmentée à 4 020 dollars américains à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette allocation sera révisée dans le futur, pour refléter les tendances d'augmentation des coûts de santé.

L'assurance-décès est destinée aux employés qui partent à la retraite à partir de l'âge de 55 ans avec dix années ou plus d'ancienneté. Les collaborateurs recrutés à compter du 1^{er} janvier 2018 ne bénéficieront plus de cet avantage. Le capital décès est égal à 100 % du salaire final avec un maximum par catégorie d'employés (de 10 000 dollars américains pour les non-cadres à 100 000 dollars américains pour les Level BIC 4 et au-delà).

Ce plan n'est pas financé.

d) Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan

Les salariés qui prendront leur retraite de BIC à l'âge de 60 ans au minimum et avec dix ans ou plus d'ancienneté, percevront la couverture médicale pendant toute leur retraite et bénéficieront d'une assurance-décès.

Les retraités d'avant le 1^{er} décembre 2002 reçoivent chaque année une allocation fixe, entre 2 600 et 3 500 dollars américains, pour s'acheter une couverture médicale. Les salariés de plus de 65 ans qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} décembre 2002 reçoivent une allocation annuelle fixe de 900 dollars américains pour l'achat de médicaments. Ces montants vont être revus dans le futur pour prendre en compte les augmentations des coûts médicaux. Ce plan est fermé pour les salariés recrutés après le 30 novembre 2012. Pour les retraités éligibles avant l'âge de 65 ans et leurs conjoints, BIC paie 50 % de la prime et le retraité 50 %.

En 2018, les collaborateurs recrutés avant novembre 2012, ayant moins de 65 ans et ayant accepté le plan de départ en retraite volontaire ont reçu une amélioration de leur avantage. Le retraité et son conjoint pourront bénéficier de la couverture médicale et dentaire au même taux que les salariés actifs, jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le montant du capital décès prévu par l'assurance-décès est de 12 000 dollars américains pour les salariés qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} décembre 2017. Ce montant sera augmenté de 500 dollars américains le 1^{er} décembre 2019.

Ce plan n'est pas financé.

• **Au Royaume-Uni**

Il s'agit d'un régime à prestations définies fermé pour une liste déterminée de bénéficiaires (régime fermé aux nouveaux entrants) et fermé à l'acquisition de droits futurs. Un corps professionnel indépendant *Trustee*, un représentant employeur et un représentant employé supervisent la gouvernance du régime. L'actif du régime est actuellement investi dans un portefeuille composé d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers. L'allocation d'actifs est revue régulièrement pour s'assurer que les actifs détenus demeurent appropriés et sont suffisants pour couvrir les obligations futures du régime.

Les deux régimes sont soumis aux mêmes risques que la majorité des régimes de retraite basés sur le salaire de fin de carrière, c'est-à-dire les risques d'inflation, d'investissement, de longévité, etc. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement *Statement of Investment Principles* mise en place par le *Trustee* afin de limiter les risques encourus.

• **En France**

Les indemnités de fin de carrière sont obligatoires. Les droits accordés (exprimés en mois de salaire) dépendent de la convention collective nationale de rattachement des sociétés et de l'ancienneté du salarié au jour du départ en retraite. Leur versement est conditionné à la présence du salarié dans la Société au moment du départ en retraite.

Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies accorde un pourcentage de salaire de fin de carrière par année d'ancienneté aux cadres dirigeants hors coefficient des entités françaises BIC. Cet avantage est plafonné. Ces droits ne sont acquis que si le bénéficiaire est présent dans la Société au moment du départ en retraite.

• **Au Canada**

Il s'agit d'un régime financé principalement par les cotisations de l'employeur et par les revenus de placement sur l'actif de couverture. Avant 1992, les bénéficiaires devaient contribuer au plan, mais depuis le 1^{er} janvier 1992, ils ne sont plus tenus ni autorisés à verser des contributions au régime. Les cotisations versées par BIC Inc. au fonds de pension correspondent au financement minimal prescrit par la Loi provinciale Ontario *Pension Benefits Act of Ontario*.

Le fonds de pension visant à financer le régime de retraite des employés de BIC Inc. est détenu par un corps indépendant (*Trust*) actant pour les intérêts des bénéficiaires du régime. Ce fonds ne fait pas partie des revenus ou des actifs de BIC Inc.

Ce régime est fermé aux nouveaux embauchés depuis le 14 novembre 2011.

Pour les employés payés à l'heure, le bénéfice retraite est défini comme un montant fixe par année d'ancienneté, dont la valeur varie selon la date de départ en retraite du bénéficiaire (400 dollars canadiens par année pour les départs en retraite après le 1^{er} janvier 2010). Pour les employés recevant un salaire régulier, la formule de calcul de l'avantage retraite est de 1,5 % de la rémunération moyenne finale par année d'ancienneté (le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). L'avantage total accordé par le régime est plafonné selon les limites imposées par la loi d'impôt sur le revenu au Canada. L'âge normal de départ en retraite est 65 ans, mais les bénéficiaires peuvent partir à la retraite à partir de l'âge de 55 ans, avec une décote pour retraite anticipée. Il n'y a pas de décote à l'âge de 63 ans pour

ceux qui prennent leur retraite immédiatement à la fin de leur emploi chez BIC.

Afin de suivre et de contrôler la performance du fonds, la société BIC Inc. et le gestionnaire d'investissement doivent se conformer aux objectifs établis par le règlement relatif à la politique et aux objectifs d'investissement *Statement of Investment Policy and Objectives*. L'établissement de ce règlement a pour objectif de s'assurer que les actifs du fonds, les cotisations attendues ainsi que les retours

d'investissement sont investis de manière prudente pour qu'*in fine* le fonds soit suffisant à couvrir les obligations futures du régime. La stratégie d'investissement à long terme vise à placer environ 36 % en obligations, 35 % en actions canadiennes, 27 % en actions étrangères et 2 % en trésorerie ou équivalents.

- **Pour les autres pays**, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des autres pratiques historiques de la filiale concernée.

18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies

(en milliers d'euros)	Retraite	Dont retraite États-Unis	Autres avantages du personnel	Dont Autres avantages du personnel aux États-Unis	Total avantages du personnel	Total avantages du personnel aux États-Unis
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS						
Au 1^{er} janvier 2019	469 464	352 005	88 663	87 750	558 127	439 756
Coûts de la période :	15 775	20 241	4 955	5 381	20 730	25 622
• Coûts des services rendus	9 540	5 784	1 252	1 574	10 792	7 358
• Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)	(11 443)	13	-	-	(11 443)	13
• Liquidation	276	-	(104)	-	172	-
• Charge d'intérêt	17 403	14 445	3 807	3 807	21 210	18 251
Prestations versées	(26 313)	(20 173)	(3 091)	(3 021)	(29 404)	(23 194)
Écarts actuariels sur engagement brut	60 266	44 850	15 659	15 649	75 925	60 499
• Hypothèses financières	64 055	49 130	14 805	14 813	78 860	63 943
• Hypothèses démographiques	(3 789)	(4 280)	854	835	(2 935)	(3 445)
Taxes payées incluses dans l'obligation au titre des prestations définies	(10)	-	-	-	(10)	-
Cotisations versées	7	-	-	-	7	-
Frais de gestion	(4)	-	-	-	(4)	-
Écarts de conversion	11 139	6 887	1 685	1 669	12 825	8 555
Au 31 décembre 2019	A 530 325	403 811	107 871	107 428	638 196	511 239
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Au 1^{er} janvier 2019	397 240	329 084	-	-	397 240	329 084
Produits de la période :	15 891	13 729	-	-	15 891	13 729
• Produit d'intérêt	15 891	13 729	-	-	15 891	13 729
• Réduction et liquidation	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	(23 729)	(20 173)	(3 021)	(3 021)	(26 749)	(23 194)
Cotisations versées par les participants	(3)	-	-	-	(3)	-
Cotisations versées par l'employeur	8 613	5 850	3 021	3 021	11 634	8 871
Taxes payées à même les actifs de couverture	(10)	-	-	-	(10)	-
Frais de gestion	(1 007)	(919)	-	-	(1 007)	(919)
Rendement des actifs (à l'exclusion des produits d'intérêt)	67 792	63 268	-	-	67 792	63 268
Écarts de conversion	9 821	6 334	-	-	9 821	6 334
Au 31 décembre 2019	B 474 608	397 172	-	-	474 608	397 172
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	C = A - B 55 717	6 639	107 871	107 428	163 588	114 067
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018	72 224	22 922	88 663	87 750	160 887	110 672

18-3 Obligations financées/non financées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2019				
Montant des obligations financées		516 329	39	516 368
Juste valeur des actifs de couverture		(474 608)	-	(474 608)
Excédent des obligations sur les actifs		41 721	39	41 760
Juste valeur des obligations non financées		13 996	107 832	121 828
Valeur nette au bilan		55 718	107 871	163 588
• Actif	12, 18-7			15 471
• Passif	18-7			179 059

<i>(en milliers d'euros)</i>	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2018			
Montant des obligations financées	418 929	42	418 971
Juste valeur des actifs de couverture	(397 240)	-	(397 240)
Excédent des obligations sur les actifs	21 689	42	21 731
Juste valeur des obligations non financées	50 535	88 621	139 156
Valeur nette au bilan	72 224	88 663	160 888
• Actif			2 936
• Passif			163 823

18-4 Coûts de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Coûts des services rendus	12 591	10 792
Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)	208	(11 443)
Liquidation	(455)	172
Frais financiers nets	4 662	5 319
Frais de gestion et taxes	1 112	1 004
TOTAL COÛTS DE LA PÉRIODE	18 119	5 843

En 2019, BIC UK a reçu un jugement en sa faveur de la Cour d'Appel, qui statue que certaines prestations futures ne devront plus être versées (certains éléments constitutifs des augmentations des pensions versées et inclus aux contrats individuels n'étant pas jugés valides).

Le Groupe a considéré cet événement comme une modification du contrat initial et l'a traité comme un coût (négatif) des services passés.

18-5 Informations complémentaires

Actifs de couverture par nature

Au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs du régime		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
Actions	190 854	40,2 %	190 854	40,2 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	252 837	53,3 %	252 837	53,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 639	0,8 %	3 639	0,8 %
Biens immobiliers	25 820	5,4 %	25 820	5,4 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	1 471	0,3 %	1 471	0,3 %
TOTAL	474 608	100 %	474 608	100 %

Au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	177 106	44,6 %	177 106	44,6 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	217 211	54,7 %	217 211	54,7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 855	0,7 %	2 855	0,7 %
TOTAL	397 172	100 %	397 172	100 %

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs du régime		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
Actions	148 604	37,4 %	148 604	37,4 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	220 069	55,4 %	220 069	55,4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 792	1,0 %	3 792	1,0 %
Biens immobiliers	22 610	5,7 %	22 610	5,7 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	1 683	0,4 %	1 683	0,4 %
Autres	482	0,1 %	482	0,1 %
TOTAL	397 240	100 %	397 240	100 %

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	137 241	41,7 %	137 241	41,7 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	188 649	57,3 %	188 649	57,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 194	1,0 %	3 194	1,0 %
TOTAL	329 084	100 %	329 084	100 %

18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays

Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions économiques en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Les hypothèses des plans constituant les principaux engagements sont présentées ci-dessous :

31 décembre 2019	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	3,21 %	2,00 %	0,75 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,35 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	1,75 %
Maturité moyenne du plan (en années)	13,9	18,0	12,8

Au 31 décembre 2018	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	4,22 %	2,85 %	1,50 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,55 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	1,75 %
Maturité moyenne du plan (en années)	13,2	17,0	11,6

Les taux d'actualisation pour les régimes de retraite aux États-Unis et au Royaume-Uni ont été déterminés sur la base de la *Mercer Pension Discount Yield Curve* qui est construite selon les rendements des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA. Pour les autres plans à l'international, les taux d'actualisation ont été déterminés selon les différents marchés des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA ou supérieure.

Le taux d'actualisation pour la France est déterminé sur la base de l'index IBOXX AA 10+. Le taux mentionné pour la France est celui du plan principal (indemnités de fin de carrière).

Le taux mentionné pour les États-Unis est celui du plan principal, chaque plan américain étant évalué avec un taux d'actualisation spécifique (2,69 % à 3,33 %).

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'actualisation

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de +/- 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation des engagements de respectivement -12,78 % et +15,48 %. Ce changement n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'inflation

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de +/- 0,5 % du taux d'inflation entraînerait une variation des engagements sur les pays suivants de respectivement :

- + 0,14 % et - 0,19 % pour les États-Unis ;
- + 5,19 % et - 4,57 % pour le Royaume-Uni.

Ce changement n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe s'attend à payer 21,5 millions d'euros au titre des cotisations employeur pour 2020.

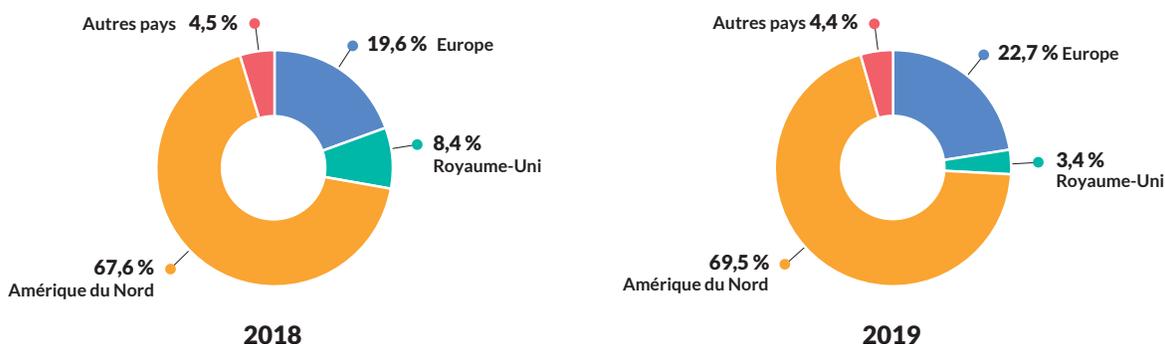
Le montant attendu des prestations totales à payer en millions d'euros est :

2020	40
2021	32
2022	32
2023	37
2024	34
Après 2024	186

18-7 Information par zone géographique

31 décembre 2019 (en milliers d'euros)	Obligation		Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	46 732	7,3 %	9 528	2,0 %	37 204	22,7 %
Royaume-Uni	47 253	7,4 %	41 685	8,8 %	5 569	3,4 %
Amérique du Nord	536 665	84,1 %	423 069	89,1 %	113 595	69,4 %
Autres pays	7 546	1,2 %	326	0,1 %	7 220	4,4 %
TOTAL	638 196	100 %	474 608	100 %	163 588	100 %

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	Obligation		Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	40 553	7,3 %	9 092	2,3 %	31 461	19,6 %
Royaume-Uni	50 739	9,1 %	37 273	9,4 %	13 466	8,4 %
Amérique du Nord	459 388	82,3 %	350 612	88,3 %	108 786	67,6 %
Autres pays	7 436	1,3 %	264	0,1 %	7 174	4,5 %
TOTAL	558 127	100 %	397 240	100 %	160 887	100 %



Pour les plans situés en Amérique du Nord et en Europe (essentiellement au Royaume-Uni), le niveau des actifs de couverture au 31 décembre 2019 est conforme aux engagements minimaux de couverture, légalement ou contractuellement définis.

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Dettes sociales	90 557	92 758
Autres dettes fiscales	10 741	12 019
Charges à payer - promotion de produits	68 825	80 497
Provision pour restructuration	3 423	26 368
Autres dettes courantes	85 562	54 616
AUTRES PASSIFS COURANTS	259 107	266 259

NOTE 20 COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Les renvois de ^(a) à ⁽ⁱ⁾ se réfèrent au Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en page 190.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 198,6 millions d'euros et les découverts bancaires à 51,7 millions d'euros.

Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation sur l'exercice 2019 s'élevaient à 318,2 millions d'euros et incluent 20,0 millions d'euros décaissés au titre des coûts de restructuration (5,9 millions d'euros sur 2018), dont 17,0 millions d'euros relatifs aux coûts 2019.

Sur l'exercice 2019, une dépréciation complète du goodwill de Cello pour un montant de 23,5 millions d'euros a été comptabilisée (cf. note 10) ^(a) et constitue un événement sans effet sur la trésorerie.

Sur l'exercice 2018, une dépréciation partielle du goodwill de Cello pour un montant de 68,7 millions d'euros et une dépréciation totale du goodwill de PIMACO avaient été comptabilisées.

Le Groupe enregistre en résultat financier des (gains)/pertes de change n'entraînant pas de flux de trésorerie et qui sont retraités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ^(b).

Fin 2018, BIC Sport avait été cédé à Tahe Outdoors, entraînant une perte nette de 4,4 millions d'euros ^(c).

Il n'y a pas eu d'autre cession d'immobilisations individuellement significative au cours des exercices 2018 et 2019 ^(c).

L'augmentation du besoin en fonds de roulement (cf. note 14 pour la définition) s'élève à 21,1 millions versus 73,0 millions d'euros en 2018. L'évolution en 2019 est principalement due à une augmentation des créances clients ^(d).

Les versements au titre des avantages du personnel ont été principalement réalisés aux États-Unis ^(e).

Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevaient à -110,8 millions d'euros en 2019, contre -109,9 millions d'euros en 2018.

Au cours des exercices 2019 et 2018, il n'y a pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative^(c).

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe BIC a décaissé 104,9 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont 8,7 millions d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations)^(e), contre 125,4 millions d'euros en 2018 (dont 1,6 million d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ne comprennent pas les contrats de location-financement comptabilisés en contrepartie d'une dette financière, car ces transactions n'ont pas d'impact sur la trésorerie^(e).

Le montant d'actifs financiers figurant dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » correspond à des placements de trésorerie non éligibles à la classification Trésorerie et équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Au 31 décembre 2019, ces placements sont constitués de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables. L'intégralité de ces actifs est liquide sous cinq jours^(h).

Fin 2018, le transfert des sites de production d'instruments d'écriture et de distribution de Haco Industries Kenya à BIC avait été finalisé⁽ⁱ⁾. Un montant net de 2,4 millions d'euros relatif à cette acquisition a été décaissé au cours de l'exercice 2019.⁽ⁱ⁾

En juillet 2019, BIC a annoncé la signature d'un accord définitif relatif à l'acquisition de 100% de Lucky Stationary Nigeria Ltd. (LSNL). Un montant net de 13,8 millions d'euros relatif à cette acquisition a été décaissé au cours de l'exercice 2019.⁽ⁱ⁾

Sur l'exercice 2018 avait été encaissé le solde de paiement relatif à la cession de BIC Graphic en 2017 pour un montant de 9,2 millions d'euros.⁽ⁱ⁾

Fin 2018, BIC Sport avait été cédé à Tahe Outdoors⁽ⁱ⁾. Le montant net de 2,7 millions d'euros correspondait au prix de vente diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie des entités cédées ainsi que des coûts associés à la cession.

Il n'y a pas eu d'autre cession d'immobilisations individuellement significative au cours des exercices 2018 et 2019^(c).

Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élevaient à -210,8 millions d'euros en 2019, contre -226,5 millions d'euros en 2018.

Les dividendes payés représentent les dividendes versés par SOCIÉTÉ BIC à ses actionnaires (cf. note 21)^(k).

Au 31 décembre 2019, les nouveaux emprunts s'élevaient à 2,9 millions d'euros (principalement au Kenya)^(k).

Sur l'exercice 2019, SOCIÉTÉ BIC a racheté 478 667 actions pour un total de 39,2 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 304 728 actions pour un total de 20,5 millions d'euros, et vendu 287 373 actions pour un total de 19,2 millions d'euros. En outre, SOCIÉTÉ BIC a encaissé, début 2019, 0,5 million d'euros relatifs à des stock-options exercées fin 2018.^(l)

Sur l'exercice 2018, SOCIÉTÉ BIC avait racheté 687 396 actions pour un total de 54,0 millions d'euros et 1 706 actions avaient été rachetées par BIC Corporation pour un montant total de 0,2 million d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC avait racheté 583 915 actions pour un total de 48,2 millions d'euros, et vendu 580 470 actions pour un total de 48,5 millions d'euros. Par ailleurs, 68 396 options avaient été exercées sur la période pour 4,4 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros n'étaient pas encore encaissés au 31 décembre 2018. En outre, SOCIÉTÉ BIC avait encaissé, début 2018, 0,7 million d'euros relatifs à des stock-options exercées fin 2017^(l).

NOTE 21 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2018, un dividende ordinaire de 3,45 euros par action a été versé aux actionnaires le 5 juin 2019.

Au titre de l'exercice 2017, un dividende ordinaire de 3,45 euros par action a été versé aux actionnaires le 30 mai 2018.

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ**22-1 Risque de contrepartie**

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des banques bénéficiant de notations de premier ordre d'agences internationales, et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. Le *rating* minimal S&P des principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette allant de A+ à A-.

Les décisions d'investissement des excédents de trésorerie font l'objet d'une étude de risque de contrepartie (des dépositaires et des conservateurs) rigoureuse. La majorité des titres en portefeuille au 31 décembre 2019 sont sur des supports notés *investment grade*. Le risque de contrepartie est jugé non significatif au 31 décembre 2019.

22-2 Risque de change

Cf. Note 24-2.

22-3 Risque de taux

Cf. Note 24-3.

22-4 Risque de liquidité

Le Groupe BIC gère ses capitaux propres de manière à conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement et/ou de croissance externe.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Les excédents et besoins de trésorerie du Groupe sont directement gérés par le Département Trésorerie, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires, des TCN et équivalents de trésorerie dont la volatilité est inférieure à 0,5 avec une durée de placement recommandée inférieure à trois mois.

La part plus structurelle de la trésorerie peut être investie sur des fonds qualifiés de « monétaires dynamiques » dont l'horizon de placement des valeurs en portefeuille peut être supérieur à six mois.

L'ensemble des lignes des placement fait l'objet d'un suivi *mark-to-market* deux fois par mois par la Trésorerie Groupe et vise à maintenir une performance annuelle moyenne supérieure au taux Eonia capitalisé.

Au 31 décembre 2019, le total de placements gérés par la Trésorerie Groupe s'élève à 3,6 millions d'euros répartis entre deux positions. Il s'agit de parts d'OPCVM ne bénéficiant pas de la classification *Cash and Cash Equivalent*. Il est à signaler que compte tenu des taux d'intérêt négatifs actuellement servis sur les placements court terme en euros, conserver des liquidités simplement sur compte bancaire s'avère être pertinent.

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Équivalents de trésorerie : valeurs mobilières de placement		39 704	50 391
Disponibilités		117 829	148 165
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, HORS DÉCOUVERTS BANCAIRES	20	157 533	198 555

22-5 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement de ses clients et autres créances. Les montants présentés dans le bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées sur les créances douteuses.

La concentration du risque de crédit du Groupe n'est pas significative, le risque étant réparti sur un grand nombre de clients.

Les clients et autres créances comprennent :

- des montants bruts à recevoir sur la vente de produits ainsi que d'autres créances, correspondant principalement à des crédits de TVA. Ces clients et autres créances sont des actifs court terme, ayant une échéance à moins de 12 mois ;

- des pertes de valeur pour les montants estimés irrécouvrables sur la vente de produits. Ces pertes de valeur ont été déterminées par référence à l'historique des défaillances et selon l'environnement économique actuel. Elles sont comptabilisées dans un compte distinct.

Le Groupe estime que la valeur d'inventaire des clients et autres créances est proche de leur juste valeur. Les créances échues non dépréciées ne sont pas significatives au niveau du Groupe au 31 décembre 2019.

L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la valeur nette comptable des actifs financiers au bilan, incluant les dérivés ayant des valeurs de marché positives (cf. *Tableau ci-dessous*).

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Créances clients brutes			
Non échues ou échues depuis moins de 60 jours		451 856	460 024
Échues depuis 60 à 90 jours		11 309	11 773
Échues depuis 90 à 120 jours		7 740	9 798
Échues depuis plus de 120 jours		23 602	33 753
Total créances clients brutes		494 507	515 348
Créances douteuses		11 987	12 679
Total avant dépréciation (A)		506 494	528 026
Dépréciation sur créances non échues ou échues depuis moins de 60 jours		(4 644)	(5 215)
Dépréciation sur créances échues depuis 60 à 90 jours		(284)	(256)
Dépréciation sur créances échues depuis 90 à 120 jours		(396)	(353)
Dépréciation sur créances échues depuis plus de 120 jours		(20 679)	(22 822)
Total dépréciation (B)		(26 003)	(28 649)
<i>Dépréciation des créances sur clients identifiés</i>		(21 387)	(23 840)
<i>Dépréciation des créances calculée statistiquement</i>		(4 616)	(4 809)
Autres créances (C)		54 192	46 232
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES - NET (A) + (B) + (C)	14	534 683	545 609

22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Catégories comptables et juste valeur des instruments financiers

31 décembre 2019

Ventilation par catégorie d'instruments

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	Juste valeur par capitaux propres
Actifs financiers		751 172	751 172	68 234	2 918	680 020	-	-
Non courants								
• Instruments dérivés	24	220	220	-	220	-	-	-
• Autres titres immobilisés		33	33	33	-	-	-	-
Courants								
• Clients et autres créances	14	545 609	545 609	13 753	-	531 856	-	-
• Instruments dérivés	24	2 698	2 698	-	2 698	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		4 058	4 058	4 058	-	-	-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	198 555	198 555	50 391	-	148 165	-	-
Passifs financiers		231 774	231 774	-	7 514	-	224 261	-
Non courants								
• Emprunts et dettes financières	16	32 331	32 331	-	-	-	32 331	-
• Instruments dérivés	24	44	44	-	44	-	-	-
Courants								
• Emprunts et dettes financières	16	65 526	65 526	-	-	-	65 526	-
• Instruments dérivés	24	7 470	7 470	-	7 470	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	126 403	126 403	-	-	-	126 403	-

Au 31 décembre 2018

Ventilation par catégorie d'instruments

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	Juste valeur par capitaux propres
Actifs financiers		710 432	710 432	65 338	5 333	639 761	-	-
Non courants								
• Instruments dérivés	24	44	44	-	44	-	-	-
• Autres titres immobilisés		28	28	28	-	-	-	-
Courants								
• Clients et autres créances	14	534 683	534 683	12 751	-	521 932	-	-
• Instruments dérivés	24	5 289	5 289	-	5 289	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		12 855	12 855	12 855	-	-	-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie		157 533	157 533	39 704	-	117 829	-	-
Passifs financiers		203 811	203 811	-	11 470	-	192 341	-
Non courants								
• Emprunts et dettes financières	16	32 032	32 032	-	-	-	32 032	-
• Instruments dérivés	24	37	37	-	37	-	-	-
Courants								
• Emprunts et dettes financières	16	22 580	22 580	-	-	-	22 580	-
• Instruments dérivés	24	11 433	11 433	-	11 433	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	137 729	137 729	-	-	-	137 729	-

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- Instruments financiers autres que les dérivés inscrits au bilan :
Les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché à l'exception des valeurs mobilières de placement dont les valeurs comptables retenues sont déterminées sur la base des dernières valeurs liquidatives connues au 31 décembre 2019.
- Instruments financiers dérivés :
Les valeurs de marché sont soit celles des établissements financiers, soit ont été calculées par un tiers externe sur la base des derniers cours de clôture connus au 31 décembre 2019. Elles sont conformes aux rapports de valorisation fournis par les établissements financiers.

Méthode de valorisation à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation à la juste valeur des instruments financiers, selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 (instrument coté sur un marché actif) : OPCVM monétaires et autres actifs financiers courants ;
- niveau 2 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables) : dérivés – comptabilité de couverture ;
- niveau 3 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables) : aucun instrument de ce type n'est détenu au 31 décembre 2019.

Catégorie d'instruments (en milliers d'euros)	31 décembre 2019			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juste valeur par le compte de résultat – Actifs	68 234	68 234	-	-
Instruments dérivés de couverture – Actifs	2 918	-	2 918	-
Instruments dérivés de couverture – Passifs	7 514	-	7 514	-

22-7 Charges et produits nets par catégorie

Les charges et produits nets relatifs aux différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ci-dessus sont les suivants :

Nature de l'impact (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur par capitaux propres
	Total	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	
Produit/(charge) d'intérêts	937	2 845	-	3 052	(4 960)	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Effet de change	(7 495)	-	-	-	(7 495)	-
Dépréciation nette	(2 646)	-	-	-	(2 646)	-
TOTAL	(9 204)	2 845	-	3 052	(15 101)	-

Nature de l'impact (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur par capitaux propres
	Total	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	
Produit/(charge) d'intérêts	1 954	1 811	-	4 375	(4 232)	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Effet de change	16 640	-	-	-	16 640	-
Dépréciation nette	(6 969)	-	-	-	(6 969)	-
TOTAL	11 625	1 811	-	4 375	5 439	-

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe attribue à certains membres du personnel des actions en contrepartie des services rendus par ces salariés. Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (excluant les effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir livrer, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode présentée ci-dessous. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la Direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

Les paiements fondés en actions sont comptabilisés en charges de personnel (cf. Note 4 – *Charges d'exploitation, ligne « coûts salariaux » et dans les lignes du compte de résultat présenté par fonction*).

23-1 Attribution gratuite d'actions sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte lors des Assemblées Générales successives, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans.

Les plans en cours prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

Pour les plans n° 1 à 5, les actions sont attribuées soit par SOCIÉTÉ BIC, soit par BIC CORPORATION. Les actions attribuées par SOCIÉTÉ BIC sont remises aux bénéficiaires à la date d'acquisition définitive des droits. Les bénéficiaires doivent respecter une période de conservation obligatoire de trois ans.

En raison de la fiscalité américaine, les actions attribuées par BIC CORPORATION ne sont effectivement remises qu'au terme d'un délai de trois ans après la date d'acquisition définitive des droits. Des actions supplémentaires sont octroyées en compensation des

dividendes non reçus entre la date d'acquisition définitive des droits et la date de remise effective de ces actions.

Pour les plans n° 6 à 15, les actions sont attribuées uniquement par SOCIÉTÉ BIC. Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, les actions sont remises à la date d'acquisition des droits.

Pour les bénéficiaires résidents fiscaux à l'étranger, les actions sont remises trois ans après la date d'acquisition des droits. Pour les plans n° 6 et 7, des actions supplémentaires sont octroyées en compensation des dividendes non reçus entre la date d'acquisition définitive des droits et la date de remise effective de ces actions. À compter du plan n° 8, ce système de compensation par remise d'actions est supprimé et est remplacé par un système de compensation en numéraire.

À partir du plan n° 13, les actions toujours attribuées par SOCIÉTÉ BIC, sont remises à tous les bénéficiaires à la date d'acquisition définitive des droits. Le système de compensation en numéraire est supprimé.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

	Plan n° 1		Plan n° 2		Plan n° 3		Plan n° 4		Plan n° 5		Plan n° 6
Date de l'Assemblée Générale	19 mai 2005		19 mai 2005		19 mai 2005		23 mai 2007		23 mai 2007		23 mai 2007
Date du Conseil d'Administration	19 mai 2005		14 déc. 2005		13 déc. 2006		11 déc. 2007		10 fév. 2009		16 fév. 2010
Attribution	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
Nombre de bénéficiaires	12	11	12	11	9	8	11	10	17	16	27
Nombre d'attributions gratuites d'actions	31 800	2 618	31 800	2 618	33 450	2 352	37 550	2 644	57 500	2 643	83 475
Date d'acquisition définitive des droits	19 mai 2008	19 mai 2012	14 mars 2009	14 mars 2013	13 mars 2010	13 mars 2014	11 mars 2011	11 mars 2015	10 mars 2012	10 mars 2016	16 mars 2013
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2019	20 405	1 162	15 741	512	32 547	-	37 550	1 436	57 500	2 156	76 797
Dont nombre d'actions remises ou à remettre aux bénéficiaires par :											
• SOCIÉTÉ BIC	7 420	498	5 724	-	7 473	-	9 950	-	25 250	577	76 797
• BIC CORPORATION	12 985	664	10 017	512	25 074	-	27 600	-	32 250	1 579	N/A
Date de remise effective des actions par :											
• SOCIÉTÉ BIC	19 mai 2008	19 mai 2012	14 mars 2009	14 mars 2013	13 mars 2010	13 mars 2014	11 mars 2011	11 mars 2015	10 mars 2012	10 mars 2016	
• Bénéficiaires français											16 mars 2013
• Bénéficiaires étrangers											16 mars 2016
• BIC CORPORATION	19 mai 2011	19 mai 2014	14 mars 2012	14 mars 2015	13 mars 2013	13 mars 2016	11 mars 2014	11 mars 2017	10 mars 2015	10 mars 2018	N/A
Actions remises par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus	1 645	20	1 127	24	3 148	48	3 231	80	3 689	-	3 323
Actions à remettre par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2019 ^(a)	11 395	1 456	16 059	2 106	903	2 352	-	1 208	-	487	6 678
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.

Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15
12 mai 2010	12 mai 2010	12 mai 2010	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016	16 mai 2018	16 mai 2018
15 fév. 2011	14 fév. 2012	12 fév. 2013	11 fév. 2014	10 fév. 2015	18 mai 2016	10 fév. 2017	16 mai 2018	12 février 2019
P	P	P	P	P	P	P	P	P
28	536	525	536	539	546	519	499	496
87 650	159 940	161 010	159 660	176 740	159 680	155 790	170 720	162 025
15 mars 2014	14 mars 2015	12 mars 2016	11 mars 2017	10 mars 2018	31 mars 2019/ 18 mai 2019	31 mars 2020	16 mai 2021	12 février 2022
57 551	135 452	148 050	139 040	106 809	64 755	-	-	-
55 551	135 452	148 050	139 040	106 809	64 755	-	-	-
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15 mars 2014	14 mars 2015	12 mars 2016	11 mars 2017	10 mars 2018	31 mars 2019/ 18 mai 2019	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022
15 mars 2017	14 mars 2018	12 mars 2019	11 mars 2020	10 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
3 486	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
30 099	24 488	12 960	20 620	69 931	94 905	155 790	94 413	60 491
-	-	-	-	-	-	-	76 307	101 534

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

Plan d'attributions gratuites d'actions	Juste valeur unitaire des plans (en euros)		Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros)	
	Attribution principale	Attribution secondaire	31 décembre 2018	31 décembre 2019
19 mai 2005	40,51	38,00	-	-
14 décembre 2005	48,09	45,10	-	-
13 décembre 2006	50,67	46,77	-	-
11 décembre 2007	44,99	40,71	-	-
10 février 2009	36,10	32,34	-	-
16 février 2010	47,17	N/A	-	-
15 février 2011	58,83	N/A	-	-
14 février 2012	64,81	N/A	-	-
12 février 2013	87,99	N/A	-	-
11 février 2014	76	N/A	-	-
10 février 2015	114	N/A	323	-
18 mai 2016	110	N/A	1 902	(3 104)
10 février 2017	109	N/A	2 427	(5 497)
16 mai 2018	77	N/A	2 067	543
12 février 2019	81,14	N/A	-	2 058
TOTAL			6 718	(5 999)

La juste valeur des actions gratuites correspond au cours de l'action à la date d'attribution ajustée de la valeur actualisée des dividendes potentiels futurs.

23-2 Attribution gratuite d'actions sans condition de performance

À compter de 2012, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance afin de remplacer les

programmes de stock-options qui récompensaient les employés « au choix » et les contributeurs clés de l'année.

Dans les plans n° F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7 & F8, les actions sont remises par SOCIÉTÉ BIC à la date d'acquisition définitive des droits, que les bénéficiaires soient résidents fiscaux français ou étrangers. Les bénéficiaires résidents fiscaux français doivent respecter une période de conservation obligatoire de deux ans pour les plans F1 à F4. À partir du plan F5, cette période de conservation a été supprimée.

Ces plans prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

	Plan n° F1	Plan n° F2	Plan n° F3	Plan n° F4	Plan n° F5	Plan n° F6	Plan n° F7	Plan n° F8
Date de l'Assemblée Générale	12 mai 2010	12 mai 2010	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016	16 mai 2018	16 mai 2018
Date du Conseil d'Administration	14 février 2012	12 février 2013	11 février 2014	10 février 2015	18 mai 2016	10 février 2017	16 mai 2018	12 février 2019
Nombre de bénéficiaires	223	233	243	258	258	271	244	239
Nombre d'attributions gratuites d'actions	20 050	19 950	19 700	21 700	20 750	17 100	30 500	17 550
Date d'acquisition définitive des droits	14 février 2016	12 février 2017	11 février 2018	10 février 2019	18 mai 2020	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2019	16 600	16 250	14 150	14 650	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2019 ^(a)	3 450	3 700	5 550	7 050	2 450	350	500	100
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2019	-	-	-	-	18 300	16 750	30 000	17 450

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

Plan d'attribution gratuite d'actions	Juste valeur unitaire des plans - modèle binomial (en euros)	Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros)	
		31 décembre 2018	31 décembre 2019
11 février 2014	75,70	(136)	-
10 février 2015	111,49	337	(169)
18 mai 2016	109,85	485	549
10 février 2017	109,05	572	619
16 mai 2018	76,78	428	733
12 février 2019	81,14	-	354
TOTAL		1 686	2 086

Au 31 décembre 2019, la juste valeur totale d'instruments et actions attribués s'élève à - 3,9 millions d'euros. Ce profit est essentiellement expliqué par la non-atteinte des conditions de performance pour le plan n°13.

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

a) Créances clients

Voir Note 14.

b) Titres de placement

En application d'IFRS 9, les titres de placement sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend principalement les OPCVM et placements de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

2. Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif. Les provisions sont enregistrées en compte de résultat consolidé.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

3. Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et la vente d'actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus, ainsi que les actions à la juste valeur par capitaux propres sur option.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La mise en place de la norme comptable IAS 7 conduit à exclusion du champ d'éligibilité des « équivalents de trésorerie » les OPCVM de trésorerie dont la volatilité historique au cours des 12 derniers mois est supérieure à 0,50%. Ceux-ci sont désormais classés en « Autres actifs financiers courants ».

d) Passifs financiers et capitaux propres

Les passifs financiers et instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont classés selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs. Les méthodes comptables applicables aux passifs financiers et instruments de capitaux propres sont présentées ci-après.

e) Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

f) Dettes fournisseurs

Voir Note 14.

g) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres émis par la société mère sont comptabilisés au montant reçu, net des frais directs d'émission.

h) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les activités du Groupe l'exposent à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et options de change) pour couvrir ses risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues. Le Groupe désigne cela comme couverture de flux de trésorerie.

L'utilisation d'instruments dérivés est conditionnée par les politiques du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration, qui donnent des méthodes écrites sur l'utilisation des dérivés en conformité avec les stratégies de gestion du risque. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Évaluation et présentation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) à la date du contrat et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Ils sont présentés au bilan en actif et/ou passif courant pour la part à moins d'un an et en actif et/ou passif non courant pour la part à plus d'un an.

La juste valeur des contrats de change à terme et la juste valeur des *swaps* de devises sont déterminées par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.

La juste valeur des options de change est reprise des rapports de valorisation fournis par les établissements financiers et est déterminée en utilisant les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que les volatilités de chacune des devises concernées.

Le risque de contrepartie a été mesuré au regard d'IFRS 13 et n'est pas significatif.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés comme :

- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée :

- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La contrepartie de cette réévaluation est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue débouche sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, alors au moment où l'actif ou le passif est reconnu, le profit ou la perte associé au dérivé qui avait été précédemment comptabilisé en capitaux propres, est inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif non financier.

Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Pour les couvertures ne débouchant pas sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants transférés en capitaux propres sont alors comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères permettant d'appliquer une comptabilité de couverture. Dans ce cas, le profit ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture, qui avait été initialement comptabilisé directement en capitaux propres alors que la couverture était efficace, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que la transaction prévue ne s'est pas produite.

Le Groupe cesse également de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'engagement ou la transaction prévu n'est plus susceptible de se produire. Dans ce cas, tout résultat net cumulé correspondant, qui avait été comptabilisé directement en capitaux propres, est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ;

- **couverture d'investissement net réalisé à l'étranger** : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Les instruments dérivés incorporés relatifs à d'autres instruments financiers ou des contrats hôtes autres que financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte et que l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec enregistrement des variations de la juste valeur en résultat net. Aucun contrat de ce type n'a été réalisé par le Groupe BIC au titre des trois dernières années.

i) Niveau de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés en trois niveaux de juste valeur (norme IFRS 13) :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques ;
- niveau 2 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant, de manière directe ou indirecte, sur des données de marché observables qui ne sont pas des cotations de type niveau 1 ;
- niveau 3 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

24-1 Dérivés et comptabilité de couverture

La gestion des risques financiers est principalement concentrée au niveau de SOCIÉTÉ BIC et gérée et/ou coordonnée par la Trésorerie Groupe.

Ce département n'est pas constitué en centre de profit.

La Trésorerie Groupe est en contact permanent avec les filiales et collecte tout au long de l'année les informations qui permettent d'identifier, de suivre et de piloter la gestion des risques.

En matière de risque de change, la politique du Groupe est de couvrir l'exposition nette par devise sur une base annuelle. Les positions acheteuses et vendeuses sont agrégées et le nominal net déterminé fait l'objet de couvertures sur le marché.

En fonction de l'évolution du marché des changes, la Trésorerie Groupe peut accélérer le rythme de couverture afin de profiter de tendances favorables ou au contraire le ralentir pour ne pas figer trop tôt un taux de change. L'ensemble des positions est suivi en permanence et en temps réel par la Trésorerie Groupe qui dispose des systèmes d'information nécessaires. Une mise à jour de toutes

les positions est communiquée à l'équipe de Direction chaque mois, détaillée par devise, par produit (contrats à terme, options, etc.) et par objet (couverture de flux commerciaux ou d'investissements nets).

En présence de contraintes locales qui ne permettent pas une complète centralisation aux meilleures conditions pour le Groupe BIC, les couvertures sont réalisées localement sous le strict contrôle de la Trésorerie Groupe.

24-2 Risque de change

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des *swaps* de devises et des produits optionnels. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils sont identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner l'investissement net du Groupe dans certaines entités étrangères, des créances ou des dettes en devises ou des budgets en devises.

La Trésorerie Groupe étant centralisée, SOCIÉTÉ BIC dispose de comptes courants avec ses principales filiales. Les soldes créditeurs en devises sont *swappés* contre euro à très court terme et l'euro est investi en OPCVM monétaires et autres produits de placements court terme.

Chaque jour, la Trésorerie Groupe ajuste la position de liquidité des comptes courants grâce aux *swaps* de devises réalisés sur le marché. Cette gestion spécifique, si elle utilise des produits de change, ne peut pas être considérée comme une gestion de risque de change à part entière au même titre qu'une couverture classique car il n'y a jamais conversion définitive des soldes bancaires. Il ne s'agit que d'une gestion de liquidité en devises par laquelle SOCIÉTÉ BIC optimise son financement.

24-3 Risque de taux

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas de dette significative ni d'instrument de trésorerie associé.

L'exposition aux taux d'intérêt sur les emprunts est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variables. La survenance de ces positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture pertinent.

24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/risque couvert	Résultat financier - impact avant impôt ^(a) - Note 6	Résultat d'exploitation - Note 4	Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a)	Actifs courants ^(b)	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/Risque de change	-	822	(1 808)	2 560	220	(6 009)	(7)
Dividendes	Investissement net/Risque de change	-	-	2 681	-	-	(1 250)	(37)
Sous-total (1)		-	822	872	2 560	220	(7 259)	(44)
Impact de la réévaluation des <i>swaps</i> de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/Risque de change	(147)	-	-	138	-	(211)	-
Sous-total (2)		(147)	-	-	138	-	(211)	-
TOTAL (1) + (2)		(147)	822	872	2 698	220	(7 470)	(44)

(a) Il s'agit du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2019 retraité de l'extourne du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2018.

(b) Incluant des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 926 milliers d'euros.

24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/risque couvert	Résultat financier - impact avant impôt - Note 6	Résultat d'exploitation - Note 4	Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a)	Actifs courants ^(b)	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/Risque de change	-	(4 608)	(19 411)	5 058	44	(7 346)	(37)
Dividendes	Investissement net/Risque de change	-	-	(3 932)	-	-	(3 930)	-
Sous-total (1)			(4 608)	(23 344)	5 058	44	(11 276)	(37)
Impact de la réévaluation des swaps de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/Risque de change	249	-	-	231	-	(157)	-
Sous-total (2)		249	-	-	231	-	(157)	-
TOTAL (1) + (2)		249	(4 608)	(23 344)	5 289	44	(11 433)	(37)

(a) Il s'agit du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2018 retraité de l'extourne du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2017.

(b) Incluant des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 928 milliers d'euros.

24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2019

Pour couvrir ses flux de trésorerie futurs, le Groupe BIC dispose des positions de couverture suivantes au 31 décembre 2019 :

Maturité	Devise couverte	Termes	Devise	Achat d'options	Vente d'options	Devise
2020	USD/EUR	293 000 000	USD	44 500 000	72 000 000	USD
	USD/CAD	12 000 000	USD	14 000 000	20 500 000	USD
	USD/AUD	6 500 000	USD	2 000 000	3 000 000	-
	USD/JPY	1 000 000	USD	-	-	-
	GBP/EUR	9 000 000	GBP	11 000 000	17 000 000	GBP
	AUD/EUR	12 000 000	AUD	13 000 000	21 000 000	AUD
	CHF/EUR	2 000 000	CHF	2 000 000	3 000 000	CHF
	EUR/MXN	7 000 000	EUR	-	-	-
	JPY/EUR	900 000 000	JPY	600 000 000	850 000 000	JPY
	CAD/EUR	11 000 000	CAD	11 000 000	15 000 000	CAD
	NZD/EUR	3 000 000	NZD	4 000 000	6 000 000	NZD
	PLN/EUR	-	PLN	37 000 000	54 000 000	PLN
	RON/EUR	20 000 000	RON	-	-	-
	SEK/EUR	30 000 000	SEK	-	-	-
2021	GBP/EUR	3 000 000	GBP	-	-	-
	CHF/EUR	1 000 000	CHF	-	-	-
	USD/EUR	20 000 000	USD	-	-	-

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Au 31 décembre 2019, en ce qui concerne les besoins 2020, la position de change présentant l'exposition la plus significative porte sur le couple EUR/USD pour 350 millions de dollars américains. Cette exposition est couverte à 100 % au 31 décembre 2019 et les flux de trésorerie correspondants seront réalisés au cours de l'exercice 2020.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de +/- 1% de l'EUR/USD sur les éléments présents au bilan au

31 décembre 2019, telle que définie par IFRS 7, n'est pas jugée significative pour le Groupe.

Au 31 décembre 2018, en ce qui concernait les besoins 2019, la position de change présentant l'exposition la plus significative portait sur le couple EUR/USD pour 330 millions de dollars américains. Cette exposition était couverte à hauteur de 100 % au 31 décembre 2018 et les flux de trésorerie correspondants se sont réalisés au cours de l'exercice 2019.

24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères

En ce qui concerne les éléments du bilan, le poids des différentes devises est le suivant au 31 décembre 2019 (pour les principaux agrégats non courants) :

(en milliers d'euros)	Total	EUR	USD convertis EUR	BRL convertis EUR	MXN convertis EUR	INR convertis EUR	Autres
Immobilisations corporelles nettes	713 488	389 154	89 407	67 727	53 617	49 354	64 230
Goodwill nets	203 705	78 149	96 629	1 033	-	-	27 894
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	198 555	31 216	50 533	27 017	15 383	17 208	57 199
Provision au titre des avantages du personnel	(179 059)	(33 808)	(129 611)	-	(3 996)	(1 909)	(9 735)

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées (cf. Note 28) ;
- l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (cf. *Gouvernement d'entreprise* – § 4.1.1.4. *Mandats et fonctions de la Direction Générale et des administrateurs au 31 décembre 2019*) ainsi que leur famille proche ;
- l'ensemble des sociétés dans lesquelles un membre du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif détient un droit de vote significatif.

25-1 Sociétés consolidées en intégration globale

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

L'ensemble des transactions conclues sur l'exercice 2019 avec les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Charges	Montant du bilan
Avantages à court terme	6 040	1 963,5
Avantages postérieurs à l'emploi	1 079	11 938,5
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
TOTAL DES TRANSACTIONS	7 119	13 902,0

Les rémunérations perçues par les administrateurs ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus et sont présentées dans la partie *Gouvernement d'entreprise* – § 4.2.2.5. *Rémunération des administrateurs*.

25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif

Nous n'avons pas identifié de telles parties liées au 31 décembre 2019.

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements du Groupe. Tous les engagements significatifs figurent dans ce tableau.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

26-1 Avals, cautions et garanties donnés

Néant.

26-2 Avals, cautions et garanties reçues

(en milliers d'euros)	Échéances			31 décembre 2019	31 décembre 2018
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Garanties de lignes de crédit	10 132	-	-	10 132	5 390
Garanties commerciales	63	-	-	63	102
Engagements de location simple	- ²	-	320 ²	320	812
Avals et cautions	111	285	237	633	569
Autres garanties et engagements	800	- ²	35	835	2 035
TOTAL	11 106	285	591	11 982	8 908

Au 31 décembre 2019, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe en Turquie, Corée du Sud et Inde pour un montant de 9,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe en Turquie, Corée du Sud et à Singapour pour un montant de 5,1 millions d'euros.

26-3 Contrats de location

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Loyers de location simple reconnus en charge sur l'exercice (ne rentrant pas dans le champ d'IFRS 16)	351	528

À la date du bilan, les engagements non réglés du Groupe au titre de contrats de location ne rentrant pas dans le champ d'IFRS 16 arrivaient à échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
À moins de 1 an	583	323
Entre la 2 ^e et la 5 ^e année incluse	94	10
À plus de 5 ans	-	-
TOTAL	677	333

NOTE 27 PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2019, SOCIÉTÉ BIC et ses filiales n'ont pas connaissance de passifs éventuels.

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- soit des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

NOTE 28 FILIALES CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés détenues à plus de 50 % sont consolidées.

Les principales sociétés opérationnelles au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
Filiales consolidées par intégration globale				
FRANCE				
BIC Assemblage SARL	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Prestations de services
BIC Services SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Prestations de services
BIMA 83 SASU	Clichy/Cernay	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
Société du Briquet Jetable 75 SASU	Clichy/Redon	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
DAPE 74 Distribution SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Distribution de biens de consommation
Électro-Centre SASU (société mise en sommeil)	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
BIC Technologies SA	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	99,9%	Production d'équipements industriels
BIC Rasoirs SASU	Verberie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
BIC Sport SASU (cédée au 31 décembre 2018)	Vannes	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Conté SASU	Samer	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
BIC Graphic France SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Distribution de biens de consommation
BIC Écriture 2000 SASU	Clichy/Montévrain	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
BIC Éducation SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production et distribution de solutions informatiques
Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Immobilier
Société Immobilière BIC Clichy SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Immobilier
Stypen SASU (absorbée par SOCIÉTÉ BIC le 14 mai 2018 – effet rétroactif fiscal au 1 ^{er} janvier 2018)	Clichy/Montévrain	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production de biens de consommation
BIC International Development SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Prestations de services
EUROPE				
BIC Deutschland GmbH & Co. OHG	Allemagne	BIC Erzeugnisse GmbH BIC Verwaltungs GmbH	100,0%	Distribution de biens de consommation
BIC Erzeugnisse GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Société holding
BIC Verwaltungs GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Société holding
BIC GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Société holding
Mondialoffice Verwaltungs-und Vertriebsgesellschaft mit beschränkter Haftung	Allemagne	BIC Deutschland GmbH & Co.	100,0%	Société holding
BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft mbH	Autriche	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Distribution de biens de consommation
BIC Belgium SPRL	Belgique	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Distribution de biens de consommation
BIC Iberia SA	Espagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Graphic Europe SA	Espagne	BIC Iberia SA	100,0%	Production et distribution de biens de consommation
Norwood Promotional Products Europe SLU	Espagne	BIC Graphic Europe SA	100,0%	Distribution de biens de consommation
BIC Viorex SA	Grèce	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0%	Production et distribution de biens de consommation

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
BIC (Ireland) Private Company Limited By Shares	Irlande	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Italia SPA	Italie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Norwood Promotional Products Italia SPA (en cours de liquidation)	Italie	BIC Graphic Europe SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Netherlands B.V	Pays-Bas	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Polska SP ZOO	Pologne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Portugal SA	Portugal	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL	Roumanie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC UK Ltd.	Royaume-Uni	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Slovakia s.r.o	Slovaquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC CIS ZAO	Russie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Nordic AB	Suède	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA	Suisse	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Pazarlama Ltd. Sti.	Turquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Ukraine CA	Ukraine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Services Sofia EOOD (intégrée au 31 octobre 2019)	Bulgarie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
AMÉRIQUE DU NORD				
BIC Inc.	Canada	BIC CORPORATION	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC CORPORATION	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
BIC USA Inc.	États-Unis	BIC CORPORATION	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Consumer Products Manufacturing Co. Inc.	États-Unis	BIC USA Inc.	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Sport North America Inc. (cédée au 31 décembre 2018)	États-Unis	BIC Sport SASU	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Wite-Out Products Inc.	États-Unis – Delaware	BIC CORPORATION	100,0 %	Société holding
Furtuna Holding Co. Ltd.	Îles Vierges Britanniques	BIC CORPORATION	100,0 %	Société holding
SLS Insurance Company	États-Unis	BIC CORPORATION	100,0 %	Société d'assurance
BIC International Co.	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
Wite-Out Products Inc.	États-Unis – Marinland	Wite-Out Products Inc. – Delaware	100,0 %	Distribution de biens de consommation
OCÉANIE				
BIC Australia Pty. Ltd.	Australie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Sport Australia Pty. Ltd. (cédée au 31 décembre 2018)	Australie	BIC Sport SASU	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (NZ) Ltd.	Nouvelle-Zélande	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
AMÉRIQUE LATINE				
BIC Argentina SA	Argentine	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Graphic Brasil Ltda. (liquidation en cours)	Brésil	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Amazonia SA	Brésil	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Rasoirs SASU	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
PIMACO Autoadesivos Ltda.	Brésil	BIC Amazonia SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
BIC Chile SA	Chili	BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Colombia SAS	Colombie	Nelgor SA BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC de Costa Rica SA	Costa Rica	BIC de Guatemala SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Ecuador SA	Équateur	BIC Amazonia SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC de Guatemala SA	Guatemala	BIC CORPORATION SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
No Sabe Fallar SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION Industrial de Cuautitlan SA de CV	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Industrial de Cuautitlan SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION No Sabe Fallar SA de CV	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Servicios administrativos Industrial de Cuautitlán, SA de CV	Mexique	Industrial de Cuautitlan SA de CV	100,0 %	Prestations de services
BIC Andina Peru SA (liquidée en mars 2018)	Pérou	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Uruguay SA	Uruguay	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Nelgor SA	Uruguay	BIC Amazonia SA	100,0 %	Société holding
BIC de Venezuela CA (liquidation en cours)	Venezuela	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
ASIE				
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd.	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Product (Korea) Ltd.	Corée du Sud	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Cello (India) Pvt. Ltd. (ex-Cello Plastic Products private Ltd.) depuis septembre 2017	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Japan Co. Ltd.	Japon	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Asia) Pte. Ltd.	Singapour	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Thailand) Ltd.	Thaïlande	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT				
BIC (South Africa) (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	SOCIÉTÉ BIC SA BIC UK Ltd.	100,0 %	Société holding
BIC Middle East FZ-LLC	Dubaï	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Middle East Trading FZE (intégrée au 30 janvier 2018)	Dubaï	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Malawi Pty. Ltd.	Malawi	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Distribution de biens de consommation

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
BIC Mozambique Ltd.	Mozambique	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Lucky Stationary NIG Ltd.	Nigeria	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Bizerte	Tunisie	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Zambia Ltd.	Zambie	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	99,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Maroc SARL	Maroc	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC EAST AFRICA Limited (intégrée au 31 juillet 2018)	Kenya	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	327	337	17 %	16 %	134	138	20 %	21 %
• Filiales intégrées globalement	1 180	1 078	61 %	52 %	545	514	80 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
• Émetteur	223	143	12 %	7 %	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	22	52	1 %	3 %	-	-	-	-
Sous-total	1 752	1 610	91 %	78 %	679	652	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	181	444	9 %	22 %	-	-	-	-
Sous-total	181	444	9 %	22 %	-	-	-	-
TOTAL	1 933	2 054	100 %	100 %	679	652	100 %	100 %